

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

30^e séance plénièreJeudi le 14 octobre 2004, à 10 heures
New York

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 45 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement

Le Président : L'Assemblée générale va maintenant consacrer, conformément à sa décision 58/529 du 17 décembre 2003, une journée en séance plénière à la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Avant de poursuivre, je rappelle à l'intention des Membres que le 8 octobre 2004, j'ai adressé une lettre aux Présidents des groupes régionaux, et à travers eux aux États Membres, pour les consulter au sujet de mon intention d'inviter la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, M^{me} Thoraya Obaid, à faire une déclaration liminaire ce matin après la déclaration de la Vice-Secrétaire générale.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale invite la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, M^{me} Thoraya Obaid, à faire une déclaration liminaire

ce matin après la déclaration de la Vice-Secrétaire générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Dix ans se sont écoulés depuis l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire.

Incontestablement, le consensus du Caire a ouvert une nouvelle ère pour les populations. La volonté manifeste de 179 États réunis au Caire le 13 septembre 1994 pour exprimer leur engagement en faveur de l'amélioration de la vie quotidienne des populations et du respect de leurs droits demeure de portée historique. L'engagement pris par les États à l'occasion de la Conférence du Caire marquait alors leur intérêt pour l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes, comme facteur déterminant dans l'amélioration de la qualité de vie de toutes les sociétés.

Le Programme d'action du Caire a résisté à l'épreuve du temps. En effet, les textes issus de la Conférence internationale sur la population et le développement se révèlent encore plus pertinents aujourd'hui, au moment où les pays s'emploient ensemble à réduire la pauvreté généralisée, la faim, la maladie et les inégalités entre les sexes et à instaurer un monde plus stable.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Dans chaque région, les pays ont fait du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement un document de référence, indispensable à la réalisation de leurs objectifs de développement. Des progrès ont ainsi été accomplis en ce qui concerne l'amélioration de la planification familiale, la création des institutions et l'adoption de législations visant à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes.

De même, on note des avancées significatives dans la formation et l'information des adolescents et des jeunes en matière de santé de la procréation, ainsi que dans la prévention de la propagation du VIH/sida.

Pour ma part, je demeure convaincu que le Programme d'action du Caire revêt une importance capitale dans le processus de mise en œuvre d'une approche cohérente et efficace visant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Il va sans dire qu'il nous faudra encore poursuivre nos efforts en vue d'assurer, de manière intégrée et coordonnée, l'application des recommandations adoptées lors des grands sommets organisés dans les domaines sociaux et économiques par l'ONU dans les années 90. C'est là un impératif majeur, si nous voulons, d'ici au sixième anniversaire de l'Organisation, avancer dans la mise en œuvre des engagements que nous avons pris, et la réalisation des objectifs de développement que nous nous sommes fixés dans la Déclaration du Millénaire.

Point n'est besoin d'attendre le sixième anniversaire pour nous pencher sur la situation tragique de près d'un demi-million de mères qui meurent chaque année des suites d'un accouchement. Point n'est besoin d'attendre l'année prochaine pour nous pencher sur les ravages de la pandémie du VIH/sida. Point n'est besoin d'attendre pour lutter plus efficacement contre l'extrême pauvreté qui frappe plus d'un milliard de personnes dans le monde.

Au-delà du caractère symbolique du dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la présente occasion doit nous rappeler l'urgence qu'il y a de s'attaquer aux nombreux problèmes qui continuent d'affecter la vie de nos populations, en particulier dans le monde en développement.

Nous devons donc prendre rapidement, en concertation avec les institutions financières internationales et les autres partenaires au développement, les mesures indispensables pour intégrer les préoccupations en matière de population dans les stratégies nationales de développement. Cela passe avant tout par la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme d'action du Caire.

Le sérieux avec lequel nous appliquons cet ambitieux Programme et notre détermination de lui faire une place de choix dans les discussions et les décisions relatives au développement au sein de l'Assemblée générale témoigneront, j'en suis persuadé, de notre volonté de relever ensemble les défis auxquels nous sommes de plus en plus confrontés. Agissons pendant qu'il est encore temps. Il y va de l'avenir de l'humanité. Ce faisant, nous tiendrons nos promesses et accroîtrons de façon considérable nos chances d'instaurer un monde plus pacifique et plus prospère.

Je donne à présent la parole à la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale (parle en anglais) :
Il y a 30 ans, à Bucarest, la Conférence mondiale de la population surmontait ses différends politiques pour adopter un Plan d'action général et novateur. Ce Plan donnait au monde son premier modèle d'intégration des préoccupations relatives à la population dans le développement économique et social et instaurait les principes de base qui régissent aujourd'hui les programmes démographiques. Dix ans plus tard, dans la ville de Mexico, malgré de sérieux désaccords sur certaines questions, la Conférence mondiale de la population adoptait des recommandations supplémentaires préconisant un accès plus facile à la planification familiale, et soulignant l'importance de questions comme les besoins des adolescents et le rôle des hommes.

Ensuite, bien entendu, au Caire, il y a 10 ans, les efforts déployés à l'échelle internationale en vue de résoudre les problèmes concomitants de la population et du développement constituaient un nouveau pas en avant. Le Programme d'action adopté au Caire ancrerait plus fermement les questions démographiques dans la poursuite des objectifs généraux de développement et de réduction de la pauvreté. Il les liait plus manifestement au développement durable, reflétant les résultats de la Conférence des Nations Unies sur

l'environnement et le développement du Sommet Planète Terre, qui s'était tenue deux ans plus tôt. Il insistait de nouveau sur l'éducation – notamment celle des filles – en tant qu'agent du changement. Il soulignait l'importance de la santé en matière de procréation, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il permettait de reconnaître de façon systématique et généralisée le rôle des organisations non gouvernementales.

Aujourd'hui, dans le monde entier, des pays continuent de s'inspirer du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour élaborer des stratégies et des politiques grâce auxquelles ils espèrent régler les problèmes démographiques et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils effectuent des progrès considérables, sur la base des réalisations des décennies précédentes.

Le monde commence à voir la fin d'une croissance démographique galopante, ce qui devrait aider la lutte contre la pauvreté et la pollution. L'espérance de vie continue d'augmenter dans toutes les régions du monde sauf en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Europe de l'Est. La fécondité continue de baisser dans pratiquement toutes les régions du monde. Les couples ont de plus en plus accès aux programmes de santé en matière de procréation, aux moyens de contraception et aux informations dont ils ont besoin pour décider du nombre et de l'espacement des naissances. Ces acquis parmi d'autres sont considérables à long terme car ils ont trait à certaines des expériences humaines les plus fondamentales et les plus intimes : naissances, décès, mariage; joie de voir les grands-parents survivre ou les enfants à l'abri de souffrances inutiles et de décès imputés à des maladies évitables.

Toute satisfaction que nous puissions tirer de l'élargissement des libertés et des droits relatifs aux questions de population doit cependant être tempérée par une conscience accrue des problèmes qui n'ont toujours pas été réglés, du fait que de nombreuses régions du monde ne connaissent pas ce type de progrès et que les difficultés qui ont surgi entre-temps restent considérables.

La démographie galopante continue de susciter une vive préoccupation dans la majeure partie du monde en développement, alors que certains pays

développés se disent inquiets du ralentissement, voire de la baisse de leur croissance démographique.

Les ravages du sida sont dévastateurs, notamment en Afrique, où il a freiné l'augmentation de l'espérance de vie dans certains pays et a réduit à néant des décennies de progrès économique et social.

La baisse de la fécondité et une longévité accrue signifient que les sociétés – tant développées qu'en développement – font face maintenant aux multiples conséquences du vieillissement, y compris la nécessité d'assurer des soins de santé, des retraites et des systèmes de protection sociale, ainsi que l'intégration sociale des personnes âgées.

L'urbanisation rapide est un autre défi sur le plan démographique, tout comme la migration internationale. Environ 175 millions de personnes vivent maintenant dans un pays autre que celui où elles sont nées, et des individus continuent de risquer leur vie pour trouver de meilleures possibilités dans des pays plus riches. La vaste majorité des migrants sont un atout appréciable mais, dans certains cas, la migration crée des tensions économiques, politiques et sociales.

Il nous reste encore à généraliser l'accès aux services essentiels en matière de procréation et de planification de la famille, accès indispensable si nous voulons réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et faire avancer la condition de la femme. Au lieu de cela, trop de femmes et de jeunes filles n'ont pas accès à ces services, ce qui entraîne des naissances non planifiées, maintenant les familles dans la pauvreté, menaçant la santé de la mère et de l'enfant et accroissant le taux d'abandon scolaire chez les filles. La persistance de cette discrimination généralisée et la violence contre les femmes et les jeunes filles perpétuent également le cercle vicieux de la pauvreté et de la mauvaise santé.

Il y a une génération à peine, la communauté internationale commençait collectivement à faire face aux problèmes de population et de développement. Si les résultats sont multiples et les enseignements riches, il reste encore bien des insuffisances et des lacunes. Dans les années et les décennies à venir, nous pouvons et devons en faire bien davantage.

Les réunions d'examen régionales qui ont eu lieu au cours de ces deux dernières années ont démontré le ferme appui dont bénéficie le consensus issu du Caire

dans toutes les régions du monde. La société civile est également profondément engagée grâce à des initiatives comme la déclaration des dirigeants du monde, qui a été présentée officiellement à l'ONU hier. Notre commémoration aujourd'hui devrait contribuer aux préparatifs des importantes activités prévues pour l'année prochaine : les examens décennaux du suivi des conférences de Beijing et de Copenhague et le premier examen quinquennal du suivi de la Déclaration du Millénaire.

J'espère que les gouvernements sont prêts à créer des partenariats plus étroitement liés et à fournir les ressources nécessaires, surtout aux organismes de l'ONU dont les activités opérationnelles importantes aident les populations à améliorer leurs conditions de vie. En ce dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), j'aimerais féliciter le Fonds des Nations Unies pour la population des efforts inlassables et courageux qu'il déploie pour faire progresser le Programme d'action du Caire. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, je vous engage vivement à surmonter les divergences qui subsistent encore sur certaines questions sensibles pour renouveler votre engagement total en faveur du Programme d'action de la CIPD et intensifier l'action collective que nous menons pour édifier un monde de développement et de bien-être pour tous.

Le Président : Conformément à la décision prise précédemment et sans créer un précédent, je donne maintenant la parole à la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population pour qu'elle fasse une déclaration liminaire.

M^{me} Obaid (Fonds des Nations Unies pour la population) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir que de prendre la parole à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

La Conférence du Caire a marqué un tournant dans la réflexion sur le développement parce qu'elle a mis l'accent là où il devrait être : sur l'amélioration de la qualité de vie de tous les individus, hommes et femmes, où qu'ils soient nés. Elle a insisté sur la protection des droits de l'homme et des ressources naturelles dont toute vie dépend et sur la nécessité d'assurer un meilleur équilibre dans notre monde. Elle a reconnu que tout ce qui se passe dans une région du

monde a des répercussions sur toutes les autres et que les migrations, l'urbanisation, le vieillissement de la population, la pauvreté et le développement durable sont tous étroitement liés entre eux.

Partout dans le monde, dans toutes les régions, les populations sollicitent des informations et des services pour prévenir le VIH/sida et les grossesses non désirées. Dans tous les pays, de plus en plus de femmes s'élèvent contre la violence à laquelle elles sont confrontées tandis que de plus en plus d'hommes se tiennent à leurs côtés pour exiger que justice soit faite. Aujourd'hui plus que jamais, des jeunes femmes refusent de subir une mutilation génitale et, de plus en plus souvent, leurs parents et leur communauté les soutiennent dans ce refus. En cette époque de mondialisation de l'information, les jeunes exigent de ne pas être maintenus dans l'ignorance, et de pouvoir accéder aux informations et services permettant de protéger leur santé en matière de procréation ainsi que l'exercice de leurs droits liés à la procréation.

Des questions qui étaient sensibles à l'époque de la Conférence du Caire font à présent l'objet d'un débat public ouvert. Ainsi, jamais par le passé la violence sexuelle subie par les femmes dans les situations de conflit n'avait donné lieu à un débat aussi intense et soulevé autant d'indignation. On s'accorde à reconnaître qu'il faut encore faire bien davantage pour s'attaquer aux violations massives des droits de l'homme. En effet, depuis son adoption, l'importance et le caractère visionnaire du Programme d'action de la CIPD n'ont fait que se confirmer. Le mérite en revient essentiellement au Secrétaire général de la CIPD, Dr Nafis Sadiq, mon prédécesseur à la Direction exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Je voudrais aujourd'hui lui rendre hommage, car il a été et reste un défenseur infatigable du Programme d'action du Caire.

Ce programme d'action part du principe simple qu'en universalisant l'éducation et les services de santé en matière de procréation ainsi qu'en favorisant l'autonomisation de la femme on parviendra à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, à améliorer l'hygiène et, partant, à briser le cercle vicieux de la pauvreté dans lequel des millions d'individus et de familles se trouvent actuellement piégés. À partir du moment où les gouvernements réaliseront ces investissements vitaux pour le bien des personnes et qu'ils utiliseront les données et les mesures démographiques non pas pour compter les

personnes mais pour que les personnes comptent, il s'ensuivra une réaction en chaîne qui débouchera sur des progrès concrets, mesurés non seulement par les scientifiques mais, ce qui importe plus encore, par les individus eux-mêmes qui s'en ressentiront dans leur vie quotidienne.

Cette réaction en chaîne produit l'élargissement des choix et des possibilités, l'accroissement des connaissances et la disparition de la peur et de l'ignorance, l'amélioration de l'état de santé, la hausse de la productivité et de meilleures chances pour les individus de maîtriser leur vie et leur destin. Voilà ce qu'on entend par autonomisation et ce qui donne tout son sens au terme de « développement humain durable ».

Le Programme d'action de la CIPD est un programme mondial fondé sur des principes éthiques universels qui valorisent la dignité des hommes et des femmes et encouragent la réalisation de leurs aspirations. En tant qu'organisme pilote de l'exécution de ce programme, le FNUAP est attaché à ces droits fondamentaux et tient compte des sensibilités culturelles dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses programmes. Cette approche n'impose pas de solutions, mais encourage la concertation entre les communautés concernées afin qu'elles puissent promouvoir leurs valeurs positives et leurs institutions, et amorcer le changement nécessaire à la mise en œuvre du Programme d'action.

Nous devrions être fiers des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au cours des 10 dernières années. Hier, a été présentée à l'ONU une impressionnante liste de partisans du Programme d'action du Caire, issus de tous les secteurs et de toutes les régions du monde. Les assurances de soutien exprimées dans la déclaration des dirigeants de la planète complètent l'engagement que viennent de renouveler les gouvernements et les peuples, lors des réunions régionales qui se sont tenues ces deux dernières années dans le cadre des travaux préparatoires du dixième anniversaire. De l'Asie à l'Afrique, de l'Europe à l'Amérique latine, les gouvernements ont réaffirmé leur appui au Programme d'action, ils ont fait état des progrès enregistrés jusqu'ici et fixé les priorités pour l'avenir.

Mais tout en nous félicitant de nos réalisations, nous devons être réalistes. Nous restons confrontés à de graves problèmes qui doivent être résolus de toute

urgence. Nous devons réussir à mettre les services et les programmes à la portée de tous, en particulier des plus démunis, des jeunes et des laissés-pour-compte. Là où le Programme d'action de la CIPD a été mis en œuvre, nous savons qu'il fonctionne. Nous savons comment réduire la mortalité maternelle et infantile, nous savons comment induire les jeunes à prendre soin de leur santé et à mener une vie productive, nous savons comment prévenir l'infection au VIH et nous savons comment assurer une maternité sans risques.

Cela dit, la portée de ces fructueuses activités est limitée faute de ressources humaines et financières. Il faut mobiliser la volonté politique qui nous permettra de recueillir les ressources voulues. Nous devons faire intervenir davantage de secteurs et nouer des contacts avec les ministères des finances afin que des ressources suffisantes soient allouées, sur les plans national et international, aux programmes concernant la population et la santé en matière de procréation.

Qu'il me soit permis de terminer mon propos par une mise en garde. Si nous ne prenons pas de mesures supplémentaires pour mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de la CIPD, nous n'aurons pas seulement laisser passer une occasion de réaliser les buts de la CIPD, nous aurons également raté la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ensemble, nous devons veiller à ce que tous les aspects du programme de la CIPD soient pris en compte dans l'examen de la Déclaration du Millénaire qui aura lieu en 2005. Il a 10 ans, les gouvernements de la planète ont fait la promesse de garantir à l'horizon 2015 la santé en matière de procréation pour tous. Aujourd'hui, je demande à tous les dirigeants de tenir cette promesse et celles qu'ils ont faites dans la grande ville du Caire il y a 10 ans.

Le Président : Avant de poursuivre, je voudrais revenir à certaines questions d'organisation ayant trait à la conduite de la présente séance. Je rappelle aux membres que la liste des orateurs sera close ce matin dans 15 minutes, c'est-à-dire à 10 h 55.

Je ne vois pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Nous passons maintenant à la durée des déclarations. Dans la lettre datée du 11 octobre 2004 que j'ai adressée à tous les Représentants permanents, je demandais instamment que les orateurs limitent leur déclaration pendant le débat à une durée de cinq à sept minutes afin de permettre à l'Assemblée d'entendre tous les orateurs aujourd'hui. Vu le grand nombre de

délégations déjà inscrites sur la liste des orateurs, 65 jusqu'ici, j'en appelle à la coopération des uns et des autres.

Pour aider les orateurs à gérer leur temps de parole, un chronomètre à signal lumineux a été installé sur le pupitre. Il fonctionne comme suit : une lumière verte s'allumera au début de la déclaration; une lumière orange s'allumera 30 secondes avant la fin des sept minutes; une lumière rouge s'allumera à la fin des sept minutes prévues.

M. Al-Mahmoud (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre la parole à l'Assemblée au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les questions de population englobent les préoccupations les plus fondamentales de l'existence humaine. La naissance, la mort et la migration des individus forment les composantes essentielles des dynamiques démographiques. Pour des sociétés tout entières, ces événements vitaux font que les taux de population augmentent ou baissent, sculptent la pyramide des âges et dessinent les modèles géographiques des établissements humains. Ces modèles ont une influence sur les questions sociales, économiques, politiques et environnementales qui sont au cœur de la réalisation des objectifs du développement durable.

Pour répondre à ces préoccupations de manière complète, la CIPD fut convoquée au Caire en 1994. La Conférence y adopta un Programme d'action, qui traite de l'ensemble des questions de population, en particulier celles ayant trait au développement socioéconomique. Le Programme d'action a fixé des objectifs qualitatifs et quantitatifs dans un certain nombre de domaines clefs, notamment l'accès universel à l'information et aux moyens relatifs à la santé en matière de procréation; l'éducation, en particulier pour les fillettes; l'équité et l'égalité entre les sexes; la mortalité et la santé, en insistant sur la mortalité infantile et juvénile ainsi que sur la mortalité maternelle, et la lutte contre les épidémies nouvelles comme le VIH/sida. Avant tout, le Programme d'action insistait sur la nécessité d'allouer les ressources nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Le Programme d'action ne consiste pas seulement en une série d'objectifs. Il pose des jalons en vue de l'adoption de politiques concrètes et de l'exécution de

programmes opérationnels, tout en indiquant les moyens d'atteindre chaque objectif, et définissant des cibles à échéance déterminée. Après 10 ans, il convient d'évaluer les progrès enregistrés à ce jour et d'identifier les domaines qui exigent des efforts supplémentaires.

La population mondiale a atteint 6,4 milliards d'individus en 2004. Le taux de croissance démographique annuel moyen est actuellement de 1,3 %, soit sensiblement plus faible que le taux de 1,5 % enregistré pour la période allant de 1975 à 1990. Bien que l'on ait fait des progrès substantiels, à l'échelle mondiale, dans la réduction de la fécondité, ces progrès restent inégaux. Si 100 pays sur 192 ont atteint l'objectif du Programme d'action d'une espérance de vie à la naissance de plus de 70 ans pour la période 2000-2005, 36 pays, principalement en Afrique, continuent d'avoir une espérance de vie à la naissance inférieure à 50 ans. Les progrès ne sont en aucune manière uniformes, puisque de nombreux pays ont connu un tassement dans la réduction de la mortalité, voire parfois une baisse de l'espérance de vie. Les causes sont liées aux transformations socioéconomiques, à la réapparition de maladies comme le paludisme, la tuberculose et le choléra et à l'impact de l'épidémie du VIH/sida.

L'épidémie du VIH/sida continue de se propager dans le monde, annihilant des décennies de progrès socioéconomique et ayant un effet dévastateur sur la population par l'augmentation de la morbidité et de la mortalité. Pour certains pays, l'impact démographique du VIH/sida est énorme. Il a de graves conséquences sur leurs perspectives de développement, puisque les gens meurent à l'âge où ils sont le plus productifs.

Depuis la CIPD en 1994, la question des migrations est devenue une importante source de préoccupation pour la communauté internationale. Vers le milieu de l'an 2000, environ 175 millions de personnes résidaient dans un pays autre que celui de leur naissance. Le Programme d'action de la CIPD a accordé une importance particulière aux droits fondamentaux des migrants et a encouragé le développement de la coopération et de la concertation entre les pays d'origine et les pays de destination afin d'optimiser les bienfaits des migrations internationales. Malheureusement, les tendances récentes à limiter l'immigration ont aussi entraîné des violations des droits fondamentaux des immigrants.

Sur ce point, le Programme d'action stipule, au paragraphe 10.29, que :

« Les problèmes liés aux courants de réfugiés et de personnes déplacées qui découlent des migrations forcées, y compris la question du droit des intéressés au rapatriement, devraient être réglés conformément aux principes pertinents de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des autres instruments internationaux et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies ».

Le Groupe des 77 et la Chine demandent instamment qu'un ensemble de mesures soient prises pour traiter tous les aspects de la question des migrations internationales. Le Groupe attend avec intérêt le dialogue de haut niveau qui aura lieu sur cette question en 2006 et il espère qu'il contribuera à forger un consensus mondial plus solide sur les questions relatives aux migrations et à la protection des droits de tous les migrants.

Dans le domaine clef de la santé en matière de procréation, de nombreux pays ont mis en place des programmes appropriés, notamment en ce qui concerne la planification de la famille, ont facilité l'accès à ces programmes et en ont amélioré la qualité. Néanmoins, des millions de personnes sont encore privées de services de santé en matière de procréation.

Le Programme d'action plaide également en faveur du renforcement des capacités nationales pour améliorer les soins de santé primaires et les réseaux de prestation de soins de santé maternelle et infantile. De nombreux pays ont enregistré des progrès dans ce domaine mais le rythme est lent et il est nécessaire de lui imprimer un nouvel élan.

Bien que les taux de mortalité infantile et juvénile aient baissé, 62 pays en développement, représentant 35 % de la population mondiale, resteront en deçà de l'objectif visant à ramener à 50 décès pour 1 000 naissances vivantes le taux de mortalité infantile, au cours de la période 2000-2005. On relève encore des lacunes dans la mise en œuvre du Programme d'action et elles auront des conséquences désastreuses pour la réalisation des objectifs de développement, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Programme d'action recommandait des objectifs assortis de délais pour la mobilisation des ressources, dont le montant était fixé à 17 milliards de dollars d'ici à l'an 2000 et 18,5 milliards de dollars d'ici à 2005. Malgré une augmentation lente mais constante des ressources destinées aux activités consacrées à la population ces 10 dernières années, il n'a pas été possible de recueillir les 17 milliards de dollars prévus; de même, la mobilisation de 18,5 milliards de dollars d'ici à 2005 reste une gageure pour le monde entier.

Pour terminer, je ferai observer que les déficits de ressources sont particulièrement importants dans les pays pauvres et les pays les moins avancés qui dépendent entièrement de l'aide publique au développement. À moins que de nouvelles ressources supplémentaires et importantes ne soient fournies aux pays en développement, il est peu probable que la majorité des objectifs du Programme d'action seront atteints. En fait, s'agissant de population et de santé en matière de procréation, on va assister à une dégradation de la situation dans de nombreux pays pauvres. Il est impératif que les pays respectent l'objectif internationalement accepté de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement et honorent les engagements pris à Monterrey.

Le Groupe des 77 et la Chine pensent que l'examen effectué cette année devrait conduire à un engagement renouvelé envers les objectifs du Programme d'action. Cette question devrait aussi se voir accorder un rang élevé de priorité lors de la réunion de haut niveau qui aura lieu l'année prochaine, en 2005, car les Objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront être atteints si les objectifs de la CIPD ne sont pas pleinement mis en œuvre.

Les membres du Groupe restent attachés à ces objectifs et n'épargneront aucun effort pour les réaliser dans les délais prévus. Nous espérons que la communauté internationale accordera son plein appui aux efforts que le Groupe déploie pour atteindre ces objectifs.

M. Van den Bræck (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, et les pays du Processus de stabilisation et d'association et les

candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie-et-Monténégro; et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Lichtenstein, s'associent à la présente déclaration.

Étant donné le nombre d'orateurs inscrits sur la liste et le peu de temps dont nous disposons, je ne lirai pas l'intégralité de ma déclaration. Une version complète sera toutefois distribuée dans la salle.

Nous avons accompli la moitié du parcours entamé il y a 10 ans, au Caire. La CIPD a été un événement historique pour le développement axé sur l'être humain, la liberté et l'émancipation de l'individu. Le Programme d'action de la Conférence adopte une démarche fondée sur les droits, qui privilégie le bien-être et le libre arbitre de l'individu – plutôt que des objectifs démographiques fixés par des planificateurs. En 1994, l'individu s'est libéré de l'emprise des démographes pour occuper le devant de la scène et dire « je ne suis pas un numéro; j'ai des droits; et mon choix m'appartient ».

Le Programme d'action se fonde sur les principes du développement humain, de l'autonomie de la femme, de la parité entre les sexes et des besoins et droits des individus, notamment des jeunes. Comme il arrive souvent, la liberté et la responsabilité engendrent la prospérité. Dès que les couples et les individus sont en mesure de choisir librement et en connaissance de cause, le nombre d'enfants qu'ils désirent, le moment où ils les désirent et l'espacement entre les naissances, les familles sont plus petites et la croissance démographique est plus lente, ce qui contribue à la croissance économique, au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre d'une série de conférences régionales et de la trente-septième session de la Commission de la population et du développement des Nations Unies, marquant toutes le dixième anniversaire de la CIPD, les Gouvernements du monde entier ont réaffirmé leur attachement au Programme d'action. Le consensus mondial a préservé son universalité et sa puissance.

Mais nous n'avons pas encore assez fait. Nous ne devons jamais oublier ceux qui sont morts sous notre garde ces 10 dernières années, et dont la vie aurait pu être épargnée si nous nous étions montrés à la hauteur

de nos engagements. Ils n'ont pas mérité ce sort et nous n'avons pas non plus assez fait pour le leur éviter. Soyons clairs : jusqu'à présent, nous – aussi bien les donateurs que les pays bénéficiaires de programmes – avons collectivement failli à notre mission. Et c'est pourquoi nous avons négligé ces personnes.

Les femmes, en particulier, en font les frais. Est-ce parce qu'elles sont des femmes et que leur mort et leur maladie passent inaperçues? Est-ce qu'il en irait différemment si c'était des hommes? Aujourd'hui encore, à notre époque de prospérité sans précédent, une femme meurt pendant sa grossesse ou en couches chaque minute. C'est une double tragédie, étant donné les millions d'enfants qui se retrouvent sans mère chaque année.

Aujourd'hui, le moment est venu de réaffirmer notre engagement. La CIPD nous a donné un Programme d'action, pas un programme d'intention. Si nous voulons que notre engagement de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement se traduise par des résultats concrets d'ici à 2015, nous devons nous employer à mieux mettre en œuvre le Programme d'action du Caire. Le chemin qui nous amènera en 2015 passe par le Caire.

Avant d'aller plus loin, nous devons faire le point sur ce que nous avons déjà accompli pour voir où nous en sommes. Bien que notre action n'ait pas été à la hauteur de nos ambitions, nous avons progressé. Par exemple, d'importants progrès ont été enregistrés dans la réalisation de l'objectif de la CIPD concernant l'universalisation de l'accès à des services de santé en matière de procréation d'ici à 2015. L'utilisation de moyens contraceptifs modernes est passée de 55 % des couples en 1994 à 61 % à l'heure actuelle. Le recours accru à la planification de la famille a contribué à réduire le taux de fécondité mondial, ce qui s'est traduit par une baisse du taux de croissance démographique annuel, qui est tombé à 1,3 %.

Les gouvernements adoptent le Programme d'action de la CIPD car il constitue un document essentiel pour la réalisation des objectifs de développement. Quatre-vingt-dix pour cent des pays ayant présenté un rapport ont pris des mesures législatives, politiques ou ont adopté des programmes en vue de promouvoir la santé et les droits en matière de procréation, de protéger les droits des femmes et des filles, de remédier à la violence sexiste, de réduire la

discrimination sexiste à l'école et de renforcer la participation de la femme.

Pratiquement tous les pays en développement qui ont présenté des rapports ont intégré des composantes démographiques dans leurs politiques et stratégies de développement, principalement en vue de remédier à l'interaction entre population et pauvreté. Les trois quarts des pays ont déclaré avoir une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida. Un tiers ont déclaré avoir des stratégies visant spécifiquement les groupes à haut risque. De nouveaux partenariats, notamment entre les secteurs public et privé, ont été constitués, et l'engagement de la société civile sous forme d'organisations non gouvernementales et de syndicats a été reconnu.

Toutefois, nous ne pouvons nous permettre de nous laisser aller au triomphalisme. Aujourd'hui, 10 ans plus tard, le Programme est plus pertinent que jamais. Nous pensons, plus particulièrement, que nous nous trouvons face à des situations extrêmement critiques, exposées ci-après.

Tout d'abord, tel je l'ai souligné précédemment, la mortalité maternelle demeure obstinément élevée. Il n'y a pas de manifestation plus parlante de l'inégalité entre les sexes que la mort d'une femme suite à des complications durant la grossesse ou l'accouchement. Les complications dues à des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions sont une cause principale de la morbidité et de la mortalité maternelles, notamment parmi les jeunes femmes pauvres issues des milieux ruraux. Des millions de femmes survivent à un accouchement mais souffrent d'une maladie ou d'un handicap. Pour remédier aux facteurs politiques, socioéconomiques et culturels qui, très souvent, empêchent les femmes de recevoir des soins de bonne qualité, il est essentiel d'émanciper les femmes, les familles et les communautés et de sensibiliser les deux sexes à la responsabilité qu'ils partagent dans une grossesse.

Deuxièmement, nous sommes confrontés au fléau du VIH/sida. Au moment où s'est tenue la Conférence du Caire, 20 millions d'individus étaient infectés par le VIH. Aujourd'hui, ce nombre a doublé. Quelque 14 000 personnes sont infectées par le VIH chaque jour et la plus grande majorité de ces infections se transmettent sexuellement. La transmission par la voie sexuelle peut toutefois être évitée. Le préservatif est un moyen de contraception simple et peu onéreux, qui

pourtant sauve des vies. La lutte contre le VIH/sida n'aboutira pas tant que tout le monde n'a pas accès à tous les services de santé en matière de procréation. Les personnes à haut risque et les plus vulnérables à l'infection du VIH, telles que les jeunes, les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les toxicomanes qui utilisent des seringues, et les travailleurs du sexe méritent notre attention. Au même titre que n'importe qui d'autre, ils doivent avoir accès à des services gynécologiques et de santé en matière de procréation appropriés, sans honte ou mépris, en pleine reconnaissance de leurs droits et adaptés à la réalité de leur vie.

Troisièmement, la plus importante génération de jeunes dans l'histoire, représentant un milliard d'individus, est aujourd'hui âgée de 15 à 25 ans – ils entrent à peine dans la vie reproductive. Dans un monde affligé par le VIH/sida, ils doivent avoir accès à des services d'information et à du matériel fiables s'il l'on veut qu'ils fassent des choix responsables dont dépend leur vie. Pratiquement la moitié de toutes les nouvelles infections au VIH surviennent chez les moins de 25 ans. Le fait est que certains jeunes auront des relations sexuelles. Nous devons avoir le courage de parler des aspects quotidiens de la sexualité et fournir aux jeunes l'information dont ils ont besoin. Ce n'est pas seulement les adolescents qui ont droit à l'information; l'information est essentielle à la survie. Et de nos jours, le silence signifie la mort.

Le quatrième point à signaler est l'insuffisance alarmante des approvisionnements en produits de santé en matière de procréation. Au cours des 10 dernières années, l'appui des donateurs destiné à l'achat de ces produits, y compris les contraceptifs pour la planification de la famille et les préservatifs pour la prévention du VIH/sida, a diminué. En Afrique subsaharienne, les donateurs fournissent en moyenne 4,6 préservatifs par homme et par mois. Sur la base d'une analyse de 49 pays, le FNUAP estime que le manque à recevoir financier en 2004 s'élève à 75 millions de dollars. Le véritable déficit va sans doute être le triple de ce montant. Sans la possibilité de les exercer, les droits ne représentent rien.

Cinquièmement, les inégalités entre les sexes restent un obstacle à la mise en œuvre du programme d'action du Caire, et contribuent nettement aux forts taux de mortalité maternelle et à la propagation du VIH/sida. De nombreux pays ont promulgué des lois sur la violence sexiste, mais bien souvent celles-ci ne

sont pas appliquées. Les efforts en faveur de la promotion de la condition de la femme sont souvent menacés par les restrictions budgétaires. Afin d'améliorer la condition de la femme, nous devrions par exemple éliminer les inégalités dans les systèmes éducatifs, améliorer l'accès à l'information et aux services de santé liés à la sexualité et à la procréation, réduire la discrimination en matière d'emploi, d'accès à la propriété, et d'héritage, et mettre fin à la violence sexiste.

Le sixième point concerne les questions complexes du vieillissement des populations, de la viabilité à long terme des systèmes de retraite et des migrations internes et internationales, cette dernière ayant pour corollaire l'intégration de populations diverses. Ces questions, qui font partie intégrante de l'ordre du jour du Caire, sont pleinement reconnues par l'Union européenne.

Enfin, la question de la santé en matière de procréation dans les situations de conflit exige notre attention. Les conflits armés ou les catastrophes naturelles ont entre autres conséquences celle d'amplifier tous les maux de la société. Or un quart des réfugiés au monde sont des femmes en âge de procréer; parmi elles, une sur cinq est susceptible d'être enceinte. La CIPD a attiré l'attention sur les besoins liés à la santé en matière de procréation dans les situations de crise. Il y a dans le monde plus de décès dus à des complications évitables de la grossesse et de l'accouchement, que de décès dus à la famine.

Comme nous le savons tous, pour surmonter des situations aussi critiques, il nous faut des moyens financiers importants. C'est pourquoi il est essentiel que nous tenions tous les engagements financiers que nous avons souscrits. Dans ce contexte, tout le monde se souvient des chiffres de 0,7 %, pourcentage du produit intérieur brut promis pour l'aide publique au développement (APD), et 4 %, l'objectif défini par la CIPD représentant le pourcentage de l'APD consacré au financement des activités liées à la santé en matière de sexualité et de procréation, aux droits y afférents, et aux problématiques de population. Nous avons presque tous failli à nos promesses dans ce domaine, surtout les pays développés mais aussi les pays en développement. Certains ont failli par manque de volonté, et d'autres par manque de moyens. L'Union européenne ne relâche pas ses efforts en vue de respecter son engagement relatif à l'objectif de l'APD annoncé lors de la

Conférence internationale sur le financement du développement.

Mais l'argent n'est pas tout. L'engagement politique est aussi le nerf de la guerre. Au-delà de toutes les célébrations et les événements qui vont commémorer cette année marquante, le programme d'action du Caire doit garder une place prioritaire sur notre propre ordre du jour. Il est essentiel de donner un véritable élan politique à ces questions si nous voulons être à la hauteur des exigences de la prochaine décennie.

Traiter les questions restées en suspens dans le Programme d'action est en soi une tâche très complexe, rendue encore plus difficile par ceux qui tentent d'adapter des mesures rétrogrades par rapport au programme de travail de la CIPD, mais celui-ci reste aussi valable aujourd'hui qu'il l'était en 1994.

Ce qu'il nous faut, c'est un partenariat mondial pour améliorer concrètement la vie des populations. Tous les secteurs de la société doivent y être associés. Les gouvernements seuls ne peuvent pas mener à bien ces efforts, et ne devraient pas avoir à le faire. Les efforts des organisations non gouvernementales, des communautés locales et des chefs religieux sont indispensables. Nous tenons à les féliciter et à leur demander de poursuivre leur travail. Le secteur privé a aussi un rôle vital à jouer : le développement est l'affaire de tous.

Le partenariat mondial pour la CIPD doit faire en sorte que les questions de santé en matière de procréation soient correctement intégrées dans tous les processus liés au développement, qu'il s'agisse de documents sur les stratégies de réduction de la pauvreté ou de la réunion qui doit se tenir l'année prochaine sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Comme l'a très judicieusement fait observer le Secrétaire général Kofi Annan il y a deux ans à Bangkok : « Les Objectifs du Millénaire pour le développement – particulièrement l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim – ne pourront être atteints que si l'on s'attaque résolument aux problèmes de la population et de la santé en matière de procréation. ». L'Union européenne tient à souligner que ces questions doivent par conséquent être abordées dans le cadre de l'examen du suivi de la Déclaration du Millénaire en septembre 2005, ainsi que dans les rapports du Secrétaire général sur les progrès réalisés

dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Je suis fier de pouvoir annoncer que les 25 États membres de l'Union européenne ainsi que la Commission comptent collectivement combler en 2004 la totalité du manque à recevoir de 75 millions de dollars affectés à la fourniture de produits nécessaires à la santé en matière de procréation, par le biais d'une contribution spéciale au fonds pour les produits de santé en matière de procréation du FNUAP. Les analyses du FNUAP ont démontré que les services de santé en matière de procréation font partie des interventions les plus rentables qui soient dans le domaine sanitaire. Un million de dollars investis dans ce domaine permettent d'éviter les tragédies humaines suivantes : 360 000 grossesses non désirées; 150 000 avortements provoqués; 800 décès maternels; 11 000 décès de bébés; et 14 000 décès d'enfants de moins de 5 ans.

Après la présente session de l'Assemblée générale, nous rentrerons une fois encore chez nous avec un programme de travail chargé. Il reste encore fort à faire, et de nombreux objectifs à atteindre. Il a été dit que les objectifs sont des rêves assortis de délais. Nous pouvons faire en sorte que ces rêves deviennent réalité dans notre génération. La recette est simple et le message est clair : moins d'idéologie, plus de réalité; moins de paroles creuses et plus d'argent. Notre date butoir est 2015.

Le Président : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler à l'Assemblée que nous devons à tout prix terminer nos débats aujourd'hui, et nous avons déjà une séance de nuit prévue. Si nous voulons laisser à tout le monde la possibilité de parler et terminer cette nuit, je dois demander aux orateurs de respecter les temps de parole.

Je donne la parole au représentant de la Barbade, qui va s'exprimer au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

M. Hackett (Barbade) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord remercier la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Louise Fréchette, et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour la population, M^{me} Thoraya Obaid, de leurs déclarations liminaires.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la CARICOM sur ce point de l'ordre du jour. Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par la délégation du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous souhaitons toutefois faire quelques observations sur les progrès en cours dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement qui concernent spécifiquement les pays de la CARICOM.

Le rapport 2004 du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU sur l'examen et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Programme d'action de la CIPD affirme clairement que de nombreux progrès ont été réalisés au cours des 10 dernières années. La croissance démographique a été ralentie, le monde a connu une certaine baisse de la fécondité, et la mortalité infantile a également été réduite. Dans le cas des pays de la CARICOM, la plupart ont connu à la fois un ralentissement de la croissance démographique et une réduction de la mortalité infantile, dépassant même les objectifs intérimaires de la CIPD.

Ces accomplissements ont été en grande partie le fait de politiques nationales mises en place dans plusieurs pays. Dans ces politiques, l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité de vie des populations, par le biais de l'exécution de programmes d'allègement de la pauvreté, de fourniture de services de santé adaptés – y compris de services de santé en matière de procréation – de nutrition adéquate, de développement et d'amélioration du statut des femmes, y compris s'agissant de garantir la protection de leurs droits fondamentaux.

Une approche de la santé basée sur les droits a été adoptée, en particulier en ce qui concerne la santé procréative, et les pays de la CARICOM ont soutenu la mise en œuvre de programmes qui font des soins médicaux un droit pour tous. En effet, le droit aux soins de santé est considéré comme un droit fondamental sans lequel aucun des autres droits ne peut être exercé sans peine. Par le biais de programmes de santé procréative et d'éducation, des efforts ont été faits pour amener hommes et femmes à se sensibiliser davantage aux sujets de l'égalité entre les sexes et de la santé en matière de procréation.

Un phénomène qui touche beaucoup de sociétés caraïbes est que le pourcentage des personnes âgées ne cesse d'augmenter parmi la population. En raison des améliorations apportées aux conditions de vie, les pays caraïbes connaissent des changements dans la pyramide des âges de leurs populations, et nous observons une augmentation des taux d'espérance de vie, et par conséquent une augmentation du nombre de personnes âgées. Cette tendance démographique est devenue un sujet de préoccupation pour presque tous les pays de la sous-région et a rendu nécessaire d'évaluer la capacité des pays de fournir des services sociaux de base tels que les soins de santé et la sécurité sociale afin de satisfaire aux besoins du nombre croissant de personnes âgées. Cependant, sur la base des politiques nationales concernant le vieillissement, quelques programmes sont déjà en place pour fournir des services sociaux aux personnes âgées.

Face à la propagation du VIH/sida et à son impact dans les Caraïbes, en particulier sur la jeunesse, de nombreux gouvernements ont présenté des stratégies conçues pour soutenir la capacité des systèmes d'éducation et de santé, en se concentrant en particulier sur la santé en matière de procréation. Ils ont également cherché à établir des directives nationales pour la prévention, le traitement et les soins, et pour éliminer l'opprobre et la discrimination qui frappent les personnes atteintes du VIH/sida. La promotion et la défense des droits fondamentaux des filles et des femmes en les rendant moins vulnérables face à la violence sexuelle, ce qui augmente leur capacité de se protéger contre l'infection, a constitué un autre domaine d'attention.

En ce qui concerne la question des migrations, l'une des plus importantes au cours des 10 dernières années a été le nombre croissant d'émigrés retraités retournant dans leur pays d'origine après avoir passé des périodes assez longues à l'étranger, que ce soit en Europe et ou en Amérique du Nord. Ceci a obligé les gouvernements à mettre en place des politiques, des programmes et des ressources pour répondre aux besoins de ce groupe de population spécifique, étant donné l'impact de la dynamique de mouvement démographique sur les conditions socioéconomiques des États insulaires.

Il y a également un lien direct entre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et un certain nombre des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier entre

ceux concernant la réalisation de l'enseignement primaire universel, la promotion de l'égalité des sexes, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, et l'arrêt et le renversement de la propagation du VIH/sida. Nous pensons que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions de la CIPD contribueront à atteindre un certain nombre de ces Objectifs à mesure que nous nous rapprocherons de l'année 2015.

En effet, nous voudrions soutenir que l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement, ne peut être réalisée si les questions de population et de santé génésique ne sont pas entièrement réglées.

En dépit des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action des pays de la CARICOM, un certain nombre de contraintes ont affecté le rythme et le niveau de mise en œuvre. Ces contraintes tiennent notamment à la disponibilité de ressources financières et humaines et aux niveaux variables de capacité institutionnelle des pays de la sous-région. Nous constatons donc un besoin de ressources continues et additionnelles, en conformité avec les engagements pris par les pays au Caire, il y a 10 ans, afin d'assurer la pleine réalisation des objectifs de la CIPD. De telles ressources aideront également à renforcer la capacité institutionnelle de beaucoup de nos pays. En outre, les arrangements de partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile, comme ceux conclues aux niveaux régional et international, ne se sont pas matérialisés à un degré suffisant pour permettre un avancement sensible de la mise en œuvre. Nous ferons certainement davantage pour travailler avec les partenaires, afin de garantir une plus grande intégration des questions de santé procréative et de population dans les plans de développement nationaux et afin que les partenaires eux-mêmes comprennent le rôle important qu'ils peuvent jouer.

Les pays de la CARICOM sont généralement fort satisfaits des progrès réalisés. À l'occasion du dixième anniversaire de la CIPD, les États de la CARICOM qui sont Membres de l'ONU voudraient féliciter le FNUAP pour diriger l'effort mondial de mise en œuvre du Programme d'action du Caire. Nous réaffirmons notre attachement à la poursuite de l'application du Programme d'action au cours des années à venir. Cet engagement a été le plus clairement exprimé par le

soutien d'un certain nombre de chefs d'États de la région à la déclaration qui résume l'esprit de la CIPD.

M^{me} Sahlin (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souligner que la Suède s'aligne sur l'allocation des Pays-Bas.

La Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire, a constitué un événement phare. Des questions auparavant taboues sont aujourd'hui à l'ordre du jour international, en particulier la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité. Malheureusement, la communauté internationale ne fournit pas d'appui politique ou de moyens de financement suffisants pour réaliser les objectifs de la CIPD. La mise en œuvre du Programme d'action du Caire est indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Gouvernement suédois a récemment décidé qu'il allait atteindre son propre objectif de consacrer un pour cent de son produit national brut à l'aide publique au développement d'ici l'année 2006.

Mon gouvernement appuie pleinement le travail du FNUAP. Alors que l'Organisation a subi des pertes importantes en matière de soutien financier de la part d'autres donateurs tels que les États-Unis d'Amérique, la Suède a continué d'augmenter sa contribution au Fonds. L'année prochaine, nous continuerons d'augmenter notre appui, en y ajoutant 11 millions de dollars. La Suède soutient également l'incalculable travail de la Fédération internationale pour la planification familiale et d'autres organisations de la société civile. Sans eux, nous ne serions pas arrivés aussi loin, et sans eux nous ne réussirons pas à atteindre nos objectifs.

Je voudrais très brièvement, et aussi de manière très ouverte, mettre l'accent sur sept sujets de préoccupation. Avant toute chose, chaque être humain devrait être en mesure d'avoir une vie sexuelle satisfaisante et sans danger. Nous, les États en particulier, devons assumer notre responsabilité de parler ouvertement de ces questions.

Deuxièmement, les jeunes doivent avoir les moyens de se protéger contre les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida. Ils ont besoin d'éducation sexuelle aussi bien que de préservatifs et autres contraceptifs. Trop de voix aujourd'hui ne promeuvent

que l'abstinence. Pour beaucoup de filles et de femmes, ce message ne suffit pas, en raison de la perception qui prévaut trop souvent que les femmes sont subordonnées aux hommes. Là où le viol et les autres formes de violence sexuelle sont répandues, l'abstinence n'est pas un choix possible, du moins pas pour des femmes.

Troisièmement, le VIH/sida représente une terrible menace pour le développement. Nous savons que 80 % de toutes les nouvelles infections par le VIH/sida sont contractées à la suite de relations sexuelles à risque. C'est donc mettre des vies en danger, et certainement contredire une philosophie célébrant la vie que de répandre de fausses rumeurs sur le danger que représenteraient les préservatifs, comme le font par exemple des voix à l'intérieur du Vatican.

Pour réussir, nous devons intégrer le VIH/sida et les agendas relatifs à la santé et aux droits en matière de procréation et de sexualité. De nombreuses femmes parmi les plus pauvres n'ont pas accès aux services de santé en matière de procréation et de sexualité. De nombreuses femmes et filles sont infectées à la suite d'une violence sexuelle, mais les études démontrent également que les femmes mariées ont un plus grand risque d'infection que les femmes célibataires. En général, il faut prêter davantage d'attention au rôle des garçons et des hommes et à leur sexualité.

En nous concentrant sur la lutte contre le VIH/sida, nous oublions souvent les individus derrière la maladie. Une femme séropositive a également des droits – des droits pour l'aider à faire des choix responsables. Elle a besoin d'avoir accès à l'information, à l'éducation, aux soins et aux services de santé, et à l'avortement légal et sans risque. Les personnes atteintes du VIH/sida souffrent trop souvent de la discrimination. Plusieurs pays interdisent l'entrée de leur pays aux personnes infectées par le VIH/sida. Pourquoi? Je ne parviens pas à comprendre cela, dans la mesure où nous savons tous que le VIH/sida n'est pas aérobie.

Quatrièmement, la parité hommes-femmes, qui inclut la responsabilité des hommes, est cruciale dans notre lutte commune. Les femmes souffrent encore de discrimination pour la seule raison que nous sommes des femmes. L'autonomisation des femmes est un facteur clef pour garantir l'accès à la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Tant qu'il y aura un déséquilibre entre les femmes et les hommes,

nous ne vivons pas dans des sociétés pleinement démocratiques.

Cinquièmement, nous devons améliorer la santé maternelle. Nous sommes encore très éloignés de l'objectif visant à une réduction de la mortalité et de la morbidité liées à la maternité. Chaque jour plus de 400 femmes meurent – je répète, chaque jour plus de 400 femmes meurent – des suites d'un avortement pratiqué dans l'illégalité et dans des conditions peu sûres. Le Gouvernement suédois continuera d'affirmer que chaque femme devrait avoir le droit de choisir un avortement légal et sûr, de prendre une décision pour son propre corps.

Sixièmement, encore une fois, toutes les personnes devraient être en mesure d'avoir une vie sexuelle satisfaisante et sûre et par « toutes les personnes » j'entends les femmes, les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels et les transgendéristes. Par conséquent, je suis attristée que les actes sexuels des femmes ainsi que, par exemple, les actes sexuels des lesbiennes et des homosexuels soient souvent réprimés de manière différente. Ils sont aussi souvent sanctionnés ou condamnés par l'État.

Septièmement, bien entendu, les handicapés devraient aussi jouir comme tout le monde du même accès à la santé et des mêmes droits en matière de sexualité et de procréation. La Déclaration de Vienne, adoptée par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, réaffirme que « les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont tous universels et, de ce fait, s'appliquent sans réserve aucune aux personnes souffrant d'incapacités » (A/CONF.157/23).

Pour terminer, ce sont d'abord et surtout les États qui ont la responsabilité de mettre en œuvre les décisions de la CIPD. Cependant, les organisations de la société civile ont des rôles importants à jouer tant dans la mise en œuvre sur le terrain que dans les activités de sensibilisation. Nous pouvons tous apprendre des autres et notre tâche serait plus aisée si nous coopérons. Mon gouvernement était un acteur fort il y a 10 ans et je peux vous assurer que la Suède continuera d'accorder son plein appui à la CIPD.

M. de Silva (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette importante session de l'Assemblée générale, et de vous présenter les meilleurs vœux chaleureux du

Gouvernement sri-lankais pour que votre direction de cette réunion soit couronnée de succès.

D'emblée je souhaite dire que Sri Lanka et le Gouvernement de S. E. Chandrika Bandaranaike Kumaratunga sont pleinement engagés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. À cet égard, je souhaite saisir l'occasion pour souligner certaines de nos réalisations dans la période qui a suivi la CIPD, les défis auxquels nous sommes confrontés et le chemin à parcourir pour remplir tant les objectifs de la CIPD que ceux du Millénaire pour le développement.

Ces dernières décennies, Sri Lanka a continué de consolider ses réalisations dans les domaines de la population, du développement et de la santé en matière de procréation. Cette période a également connu une accélération des changements dans les domaines démographique et socioéconomique. Sri Lanka a été un des premiers pays à amorcer rapidement une transition pour adopter le concept de la santé en matière de procréation et pour élaborer une politique nationale globale sur la population et sur la santé en matière de procréation. Un plan d'action reposant sur cette politique a été élaboré pour lancer des activités à caractère participatif et intégré relatives à la population, au développement et à la santé en matière de procréation. Le concept de la consultation gynécologique de dépistage a été introduit dès 1996.

Bien que la prévalence du VIH soit relativement faible au Sri Lanka, le Gouvernement est préoccupé par la menace potentielle qu'il pose et accorde une haute priorité aux projets visant à prévenir et combattre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles chez les femmes. Une politique d'hémovigilance a été mise au point en 1999. Un programme d'aide sociale global a été élaboré et a reçu une subvention de la Banque mondiale et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour prévenir la transmission du VIH parmi les groupes les plus vulnérables.

Sri Lanka a mis en œuvre un programme important dans les domaines de la population et du développement pendant les dernières décennies. Le taux de croissance de la population a baissé, passant de 1,5 % au début des années 90 à 1,1 % aujourd'hui. L'espérance de vie à la naissance pour les filles et les garçons est comparable à celle des pays plus

développés et s'établit à 75,4 et 70,7 ans, respectivement. Le taux de mortalité infantile a été abaissé à 13 % et le taux de mortalité maternelle est d'environ 50 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Le revenu par habitant continue d'augmenter à un rythme soutenu. La poursuite de politiques économiques ouvertes, à visage humain, mettant principalement l'accent sur la valorisation des ressources humaines a permis à Sri Lanka d'atteindre un taux de croissance économique moyen de 5 % pendant la dernière décennie, en dépit d'un conflit armé dans le nord et dans l'est du pays.

Les taux d'alphabétisation sont aussi élevés chez les hommes que chez les femmes – 91 % et 88 %, respectivement. Cet indicateur impressionnant a mis Sri Lanka dans une position unique par rapport aux autres pays qui ont un niveau similaire de revenu par habitant.

Des progrès considérables ont été faits en faveur de l'égalité des sexes et du développement. En ce qui concerne le développement des institutions, Sri Lanka a créé le Bureau des femmes en 1978, avant même la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Gouvernement a adopté la charte nationale des femmes en 1993 et un ministère séparé pour les affaires féminines a été créé en 1997. Des responsables de la coordination des activités relatives à l'égalité des sexes ont été nommés dans divers ministères. Le code pénal a été amendé pour alourdir les peines encourues dans les cas de viol et autres formes de sévices et de violence sexuels. La traite des femmes et des enfants est maintenant un crime. Une agence pour la protection de l'enfant a été créée, sous l'égide du Président, pour protéger les droits des enfants, en particulier en ce qui concerne les violences sexuelles et la traite.

Le Cabinet des ministres est actuellement saisi d'un projet de loi sur la violence domestique. Une loi sur les droits de la femme et sur les politiques en matière de parité est en cours d'élaboration.

En dépit des progrès enregistrés dans le domaine de la santé maternelle, les deux tiers des décès enregistrés en matière de mortalité et de morbidité maternelles sont dus à des causes qui pourraient être évitées. Bien que la grande majorité de la population ait accès aux soins de santé maternelle et infantile, la qualité des services nécessite des améliorations. L'exigence des personnes pour un service de meilleure

qualité tient tant à l'augmentation des revenus qu'au niveau d'éducation de la population. Bien que le taux de fécondité se situe au niveau du renouvellement de la population, la fécondité présente encore des différences importantes selon les groupes socioéconomiques et les différentes régions géographiques.

Les objectifs du Programme d'action de la CIPD exigent que des conditions de bonne gouvernance et de paix soient réunies. À cet égard, je souhaite préciser que les effets des conflits armés qui ont eu lieu dans le nord et l'est du pays pendant presque deux décennies et ont provoqué le déplacement d'un grand nombre de personnes à l'intérieur du pays ainsi que des difficultés quant à la fourniture des services de santé en général et en matière de procréation, en particulier, s'atténuent graduellement.

Il est indubitable que les dividendes de la paix seront partagés par tous et seront bénéfiques. Les questions de population et de développement sont étroitement liées. Le développement international qui crée des chocs économiques a des effets néfastes sur les pays en développement. Par contre-coup, cela entrave la mise en œuvre des programmes relatifs à la population et à la santé en matière de procréation.

Par conséquent, je souhaite exhorter la communauté internationale des donateurs à augmenter ses contributions pour permettre aux pays en développement d'atténuer les effets de ces chocs externes sur lesquels ils n'ont pas de contrôle afin que les programmes relatifs à la population et à la santé en matière de procréation, y compris les programmes visant à réduire la pauvreté, puissent être mis en œuvre efficacement.

Nous sommes tous conscients qu'afin de consolider les acquis obtenus par Sri Lanka jusqu'à présent et de progresser pour faire face aux défis qui surgiront dans les prochaines années, un partenariat plus large et plus approfondi entre le Gouvernement, la société civile et la communauté internationale est essentiel. Je voudrais préciser, à cet égard, que Sri Lanka a efficacement mis à profit ses ressources nationales et les ressources internationales pour la réalisation de nos objectifs en matière de population et de santé de la procréation.

Nous sommes réellement reconnaissants à la communauté des donateurs, et en particulier au Fonds des Nations Unies pour la population, de l'aide qu'ils ont apportée à Sri Lanka pour lui permettre de mettre

en œuvre ses programmes efficacement. Le maintien de cette aide nous permettra certainement d'atteindre les objectifs fixés à la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement, dans les délais impartis.

M^{me} Argaña (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Le Paraguay est honoré de participer à cette importante séance de commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, à laquelle le Gouvernement paraguayen accorde une importance et un suivi particuliers en raison des recommandations et des conclusions importantes qui en sont émanées et, surtout, pour évaluer combien nous avons progressé en dix ans de mise en œuvre des textes issus de cette Conférence.

Le Paraguay réaffirme sa détermination de poursuivre ses progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence du Caire de 1994, des Objectifs du Millénaire pour le développement, de la stratégie régionale de mise en œuvre pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, et des accords adoptés postérieurement au niveau régional tels que la Déclaration de Santiago, le consensus de Porto Rico et le consensus de Mexico adoptés récemment à la trentième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue en juillet 2004.

Parmi les mesures que mon pays a adoptées à cette fin, je peux citer la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en 1986, instrument international qui a engendré une véritable réforme nationale, avec la formulation de lois alignées sur les normes internationales, des politiques publiques intégrées en matière d'égalité de traitement des hommes et des femmes, et permis de renforcer un réseau national encourageant le dialogue et la coopération entre les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Les conférences internationales sur la femme, et en particulier le Programme d'action de Beijing, de 1995, et son suivi ont également encouragé les progrès juridiques et normatifs vers plus d'égalité et de parité entre les sexes dans un cadre national de consolidation de la démocratie.

Le caractère stratégique des questions du Caire attirait déjà l'attention du Gouvernement paraguayen avant la Conférence. Ainsi, la constitution nationale de 1992, dans laquelle on a introduit des articles sur la santé de la procréation, la maternité et la paternité, la planification familiale et la santé maternelle et infantile, représente un cadre juridique fondamental en la matière et notamment pour la réalisation des programmes de santé publique en matière de procréation et de planification familiale, et la participation du secteur privé et des organisations de la société civile à la mise en œuvre des programmes éducatifs et des services.

Il importe de souligner que du point de vue des politiques publiques en matière de parité entre les sexes, nous avons obtenu beaucoup de succès, de progrès, mais que nous avons également essuyé des revers. Le pays dispose de politiques de santé conformes, dans leurs fondements, aux conclusions du Caire et de Beijing. Nous avons ainsi créé le Conseil national pour la santé de la procréation, par le décret 3197 de 1994, qui a adopté des normes techniques en matière de soins de santé de la procréation, de la grossesse, de soins de santé natale et postnatale et des directives de surveillance épidémiologique en matière de santé et de mortalité maternelle, qui représentent les progrès les plus importants au niveau national en matière de santé de la femme. Ce décret a été suivi du Plan national de santé de la procréation pour 1997-2001, dans la version d'après Le Caire, et de la Politique nationale de santé de la femme et de la Politique nationale de santé de l'adolescent. Le deuxième Plan national de 2003-2007 pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, adopté par décret 1958, en 2004, porte sur neuf domaines d'action, dont la santé des femmes du point de vue de la problématique hommes-femmes, comme le deuxième Plan national de 2003-2008 relatif à la santé en matière de sexualité et de procréation destiné à améliorer la qualité de vie de la population du pays, les droits des personnes en matière de procréation, l'équité sociale et l'équité sexuelle.

Le Paraguay a réalisé des progrès très importants en matière de lutte contre la violence au foyer. En 1995, nous avons ratifié par le biais de la Loi No. 605 la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme et afin de mettre en œuvre cette Convention,

nous avons mis sur pied un Plan national contre la violence à l'égard des femmes, mis en œuvre par l'État depuis 1996.

Nous avons un Programme national de lutte contre le sida et un Plan stratégique 2001-2004 pour améliorer la qualité de vie des séropositifs. Si l'incidence du VIH/sida au Paraguay est relativement faible en comparaison d'autres pays, on constate une augmentation continue de la propagation de la maladie par les femmes, qui a atteint le seuil d'alerte, et à rendre nécessaire l'adoption de mesures spécifiques de prévention, de soins et de non-discrimination à l'égard des femmes porteuses du virus.

En ce qui concerne la population, deux événements importants ont marqué l'aube du XXI^e siècle en matière démographique. Le premier, en 2001, est le début de l'élaboration de la politique paraguayenne en matière de population, qui a été soumise à l'examen du Congrès national et aux autres acteurs sociaux du pays, dans l'espoir d'obtenir le consensus le plus large possible en vue d'une promulgation finale. Elle a été conçue comme un instrument de mise en œuvre à court, moyen et long termes destiné à renforcer le pouvoir d'action de la population, comme source stratégique d'impulsion du développement durable. Le second événement a été le recensement national des habitants et des logements, en 2002, qui a permis de recueillir des informations plus actualisées sur l'état sociodémographique du pays.

Dans le domaine de l'éducation, je voudrais préciser qu'en 1996, le Ministère de l'éducation et de la culture a publié son plan stratégique pour la réforme de l'éducation, « Paraguay 2020 : relevons le défi de l'éducation », qui définit la politique éducative nationale. Dans le but d'intégrer la question de l'égalité de traitement des hommes et des femmes à tous les niveaux et dans tous les types de cursus éducatifs offerts, ainsi que dans la réforme des programmes, dans le matériel pédagogique, dans la formation des enseignants et dans la communauté des enseignants, on a créé en 1995 le Programme national pour l'égalité des chances et des résultats dans l'éducation. On a ainsi réussi à introduire dans les programmes de formation des enseignants des questions comme : les rôles dévolus aux deux sexes et l'égalité de traitement dans les structures et les fonctions familiales; les maladies sexuellement transmissibles; le respect de la diversité culturelle et religieuse. Dans le même ordre d'idées, nous

procédons actuellement à un réexamen et à une adaptation des grilles d'analyse des textes et du matériel pédagogique à la lumière des questions d'égalité de traitement des hommes et des femmes.

Nous savons que la mise en œuvre du Programme d'action du Caire est un préalable essentiel à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement, compte tenu de l'engagement pris au niveau international d'atteindre les objectifs d'ici à 2015, a chargé un groupe d'institutions d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, ce qui constituera la politique de l'État pour les gouvernements successifs à venir.

Il convient également de souligner qu'au Paraguay, nous nous sommes engagés à améliorer de façon substantielle la répartition et l'utilisation des dépenses du secteur social dans le but de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement bénéficie d'une importante coopération technique au sein du système des Nations Unies, lui permettant d'assurer le contrôle des dépenses du secteur social et de réduire la pauvreté et les inégalités.

Un autre progrès important a été la création, vers le milieu de l'an 2000, du Groupe tripartite de suivi du Caire, qui constitue une instance de dialogue, de concertation et de coopération internationale pour le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il est composé de représentants d'institutions gouvernementales et de la société civile et coopère avec les entités des Nations Unies.

Ce ne sont que quelques-unes des mesures adoptées par le Paraguay, qui reflètent la haute importance que nous attachons aux objectifs du Caire, aux Objectifs du Millénaire pour le développement et à la volonté politique qui est la nôtre de les concrétiser, y compris dans leur dimension sous-régionale, ce qui implique la coopération technique reçue des entités internationales et également apportée à divers pays de la région.

Pour terminer, au nom du Gouvernement paraguayen, nous estimons que le Fonds des Nations Unies pour la population est une instance d'une importance fondamentale pour le processus d'analyse et de mise en œuvre du Programme d'action du Caire. Dix ans plus tard, il y a encore des domaines dans lesquels des efforts renouvelés sont nécessaires, ce qui,

dans notre cas, par le biais du Secrétariat de la femme de la présidence de la République et grâce à la coopération internationale, nous permettra de consolider la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes globaux dans différents domaines.

Enfin, nous félicitons M^{me} Thoraya Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et M^{me} Marisela Padrón, Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour la population, pour leur dévouement aux questions qui nous occupent et pour leur contribution à l'avancement des femmes dans nos pays.

M. Kamugisha (Ouganda) (*parle en anglais*) : En 1994, il y a 10 ans, nous, les gouvernements, avons pris position en faveur du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous nous étions accordés pour mettre l'être humain au centre de nos programmes intéressant la population et le développement. Nous nous sommes prononcés en faveur d'un programme global de médecine procréative, portant entre autres sur les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/sida. Nous nous sommes en outre engagés à examiner la question de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme.

Je suis heureux de faire savoir qu'en Ouganda, depuis la Conférence du Caire, nous avons formulé une politique nationale en matière de population pour le développement durable. Notre politique de santé a, depuis, encouragé une approche globale aux soins de santé primaires, qui est favorable aux pauvres. Depuis 1994, le concept de la médecine procréative s'est établi. Une politique et des directives nationales en matière de médecine procréative, visant à en accroître l'accès, sont à présent disponibles. La médecine procréative a été reconnue comme un programme prioritaire et mon gouvernement continuera à accroître les crédits affectés à la médecine en matière de procréation.

À cet égard, le Ministère de la santé continuera d'étudier avec le Ministère des finances, les moyens de s'assurer que ces initiatives se traduisent dans nos approches sectorielles et dans les autres réformes, notamment les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). En Ouganda, nous reconnaissons le rôle complémentaire des organisations de la société civile, dont les organisations non

gouvernementales et les institutions culturelles, et nous avons travaillé avec elles ainsi qu'avec d'autres partenaires de développement tels que le FNUAP, pour mettre en œuvre les programmes visant à améliorer le bien-être de notre population.

Par suite de ces efforts conjugués, nous avons enregistré, depuis le Caire, des progrès dans certaines secteurs. Par exemple, en Ouganda, nous avons assisté à un déclin relativement rapide de l'épidémie du VIH/sida, qui d'un haut niveau de 30 % en 1992 est actuellement descendu à 6,2%. L'Ouganda reconnaît qu'une administration dynamique assortie d'un cadre de coordination politique clair et ciblé est particulièrement vitale pour la réalisation de ces progrès.

Le succès de l'Ouganda dépend aussi largement du fait que le Gouvernement a créé un environnement propice permettant à toutes les parties prenantes de jouer un rôle, en fonction de leurs atouts particuliers, par l'adoption d'une approche multisectorielle et d'une stratégie AFP (A pour Abstinence, F pour Fidélité et P pour Préservatif). Le défi sur le front du VIH/sida est de maintenir l'élan imprimé par le succès obtenu, sans relâchement, au moment où nous commençons l'application d'un programme pour assurer l'accès aux médicaments antirétroviraux pour tous ceux qui en ont besoin.

S'agissant de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme, nous avons associé les femmes aux multiples aspects des questions de gouvernance. Dans notre Parlement national, 24 % des sièges sont occupés par des femmes et 25 % des membres du Gouvernement sont des femmes. En Ouganda, nous avons des juges femmes, des secrétaires générales et des femmes occupant d'autres postes de responsabilité dans la fonction publique. Depuis 1997, notre programme d'éducation primaire ouvert à tous a permis non seulement de tripler le taux d'inscription dans les écoles primaires, mais également d'éliminer la disparité entre l'inscription des garçons et des filles, et de réduire le taux d'abandon scolaire des filles.

Malgré ces accomplissements, l'Ouganda, comme de nombreux autres pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, continue à faire face à de graves difficultés dans son programme de développement. Par exemple, dans le domaine de la médecine procréative, le taux de mortalité infantile et maternelle n'a pas été réduit de façon appréciable.

En Ouganda, les taux de mortalité infantile et maternelle sont à 88 pour 1 000 et 505 pour 100 000, respectivement. Il va sans dire que ces chiffres atteignent des niveaux inacceptables.

Le fait de pouvoir bénéficier à un prix abordable de médicaments nécessaires au traitement du VIH/sida constitue une autre gageure. Par expérience, nous savons en Ouganda que le VIH/sida affecte toutes les catégories de personnes. Toutefois, les jeunes, les femmes et les pauvres sont touchés de manière disproportionnée.

C'est dans ce contexte que l'Ouganda estime qu'à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire de la réunion historique du Caire, nous devrions sérieusement examiner nos accomplissements passés alors que nous traçons une voie nouvelle pour l'avenir.

Nous, les pays en développement, continuons à être confrontés à des difficultés en matière de médecine procréative et de planification de la famille, y compris les produits et fournitures se rapportant à la médecine procréative. Nos services de santé font face à de graves difficultés dans leur capacité de prestations. Ces difficultés ont trait aux ressources humaines et à l'infrastructure. Il nous faut continuer, avec nos partenaires du développement, à nous concentrer sur ces problèmes particuliers et à renforcer notre partenariat Sud-Sud dans le domaine de la population et du développement.

En outre, l'Ouganda est fermement convaincu que nos programmes en matière de médecine procréative et de population d'une part, et les programmes de lutte contre le VIH/sida d'autre part, doivent établir des liens solides et déployer des efforts concertés. L'intégration de la santé procréative dans les programmes relatifs au VIH/sida s'impose plus que jamais, étant donné surtout la pénurie de ressources. Sinon nous risquons de laisser passer une occasion favorable.

L'Ouganda tient également à souligner qu'il se félicite de l'excellent travail réalisé par le Fonds des Nations Unies pour la population et ses autres partenaires, appuyant ses objectifs démographiques et de santé en matière de procréation. L'Ouganda invite tous ses partenaires du développement à maintenir leur soutien au FNUAP comme par le passé et même de l'intensifier. De même, alors que nous nous employons à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le

développement d'ici à 2015, il ne faut pas oublier que nous n'y parviendrons qu'à condition de réaliser ceux du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

M^{me} Ameline (France) : Nous voici réunis pour une étape essentielle du développement, 10 ans après la Conférence du Caire, événement majeur en matière de population et de développement.

S'interroger sur le développement des populations dans le monde pose indéniablement la question de régler le problème de la pauvreté car le lien n'est plus à démontrer entre les deux et lutter contre la pauvreté est une condition essentielle du développement durable. Il a d'ailleurs encore récemment été déclaré dans cette enceinte que la lutte contre la pauvreté était essentielle dans le monde pour la sécurité des pays développés, comme des pays en voie de développement.

Comment ne pas rappeler ici l'élan donné par le Président Jacques Chirac, le Président Lula da Silva, le Président Lagos Escobar et le Premier Ministre Rodríguez Zapatero pour le combat contre la faim et la pauvreté dans le monde, qui a donné lieu à la Déclaration de New York, le 20 septembre dernier. Comme ne pas saluer toute l'impulsion donnée par cette mobilisation autour de cette Déclaration. Cette initiative doit être retenue pour les sujets qui nous préoccupent et j'y reviendrai dans un instant.

Aussi, nous nous associons pleinement à la déclaration qui vient d'être faite par la présidence de l'Union européenne et nous tenons également à remercier M^{me} Nafis Sadiq, qui a pris l'initiative de la déclaration signée par plusieurs chefs d'État, personnalités et institutions en faveur de la mise en œuvre des engagements pris au Caire voici 10 ans. Son initiative et sa ténacité sont encourageantes et pleines d'espoir et je tenais à le souligner ici.

Nous vivons à l'heure des défis mondiaux. La France construit les liens et la coopération entre les pays, notamment Nord-Sud, dans un esprit de fraternité pour, comme le souligne le Président de la République française,

« mettre notre partenariat au service d'un monde de justice et de paix, d'un monde de croissance et de bien-être; d'un monde de responsabilité collective; d'un monde de partage des savoirs et de respect des cultures et des identités ».

Nous portons une nouvelle vision de la solidarité internationale. Nous considérons que le Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire a constitué un tournant majeur dans les politiques démographiques.

D'ailleurs, afin de mettre en œuvre ses engagements, plusieurs actions ont été conduites par la France avec ses partenaires des pays en développement. Je voudrais mettre l'accent sur deux d'entre elles : d'abord, dans les partenariats Nord-Sud, en matière de population et de développement, mais aussi dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, un travail important est aujourd'hui mené avec nos partenaires des pays du Sud. Ces partenariats se développent dans des secteurs variés, tant au niveau institutionnel que sur le terrain et en matière de recherche.

Nous avons ainsi engagé une coopération triangulaire efficace entre la France, la Tunisie et le Niger sur la santé des femmes et des enfants dans le district sanitaire de Kollo, au Niger. L'organisation Équilibres et Populations est particulièrement impliquée dans l'expression des besoins des populations et dans leur mobilisation sur les questions de santé et de procréation, en concertation avec les parlementaires.

La Conférence internationale des parlementaires, à Strasbourg en France les 18 et 19 octobre prochains, sur l'application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement sera l'occasion de réaffirmer notre soutien à la Conférence, à travers la mobilisation des partenaires du Sud.

Nous avons ainsi mis l'accent sur l'importance de préserver les acquis de la Conférence internationale sur la population et le développement et de son Programme d'action lors des commissions régionales des Nations Unies et de la Commission de la population et du développement, consacrée à ce thème, en mars dernier. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de le réaffirmer à Genève en janvier 2004.

Nous soutenons également depuis 1988 la mise en place de partenariats spécifiques de formation et de recherche autour du Centre Population et Développement, qui regroupe l'ensemble des institutions de recherche françaises en démographie et des partenaires de recherche au Sud.

Enfin, l'engagement et le travail de coopération de la France sur les questions de population sont également visibles au niveau international. La France est engagée, depuis longtemps et fermement sur ces questions, en concertation étroite avec nos partenaires européens. Dans ces domaines, l'action du Fonds des Nations Unies pour la Population est essentielle. Le FNUAP est, à nos yeux, une agence efficace, active, présente sur le terrain, et nous lui adressons tout notre soutien.

Sa Directrice exécutive, M^{me} Thoraya Obaid, qui vient d'être reconduite dans ses fonctions par le Secrétaire général pour un nouveau mandat, peut compter sur notre engagement actif dans la promotion et la défense des droits des femmes, notamment lors des conférences régionales sur la population et le droit des femmes. Nous voulons également poursuivre notre appui à l'action du FNUAP sur le terrain. Nous avons déjà réalisé en 2002-2003 deux projets conjoints sur la mise en œuvre du Programme d'action du Caire à Madagascar et en Côte d'Ivoire, ainsi qu'un projet au Maroc sur l'écoute et le soutien aux femmes victimes de violences. Un projet à caractère régional est en train de voir le jour dans la corne de l'Afrique (Tigré – Érythrée) avec cette fois-ci pour partenaire une organisation non gouvernementale française (Médecins du Monde) et pour principal financeur le FNUAP.

Mais la vigilance doit demeurer. Dix ans après la Conférence du Caire, les résultats des politiques menées sont très contrastés selon les pays. Si des progrès ont été réalisés, les défis demeurent néanmoins immenses. Dans certains cas, hélas trop nombreux, on n'a observé aucune évolution favorable, en raison de blocages politiques, idéologiques ou religieux.

Aussi, je ne peux que me féliciter que le Prix Nobel de la paix ait été décerné à M^{me} Wangari Maathai. L'investissement et l'énergie donnés par cette femme pour la préservation et l'amélioration de l'environnement de l'Afrique, mais aussi pour le respect des droits fondamentaux de la personne, en font un symbole et un exemple pour la paix et la démocratie dans le monde, mais aussi pour le développement des populations à travers le nombre d'emplois créés par la reforestation. C'est aussi un formidable espoir et élan en faveur de la mobilisation pour l'avenir. Et, je tiens à saluer, dans cette enceinte des Nations Unies et, à travers son action, la formidable énergie déployée par les femmes africaines dans le développement et le respect de l'environnement de leurs pays car face aux

nouveaux défis du XXI^e siècle – la lutte contre la pauvreté, la sauvegarde de notre planète, la promotion du développement durable – nos partenariats doivent s'inscrire dans l'universalité et au service du développement durable des populations. Dans cet esprit, les rendez-vous de 2005 nous obligent à avoir véritablement un partenariat mondial.

Je voudrais vous proposer ici solennellement dans l'esprit de l'anniversaire des 10 ans de la Conférence mondiale de Pékin+10 de créer un véritable partenariat pour Pékin, de faire en sorte que nous soyons tous ensemble face aux grands débats de la société en ce début du siècle.

Je suis venue annoncer que la France est déterminée pour faire des défis de ce nouveau siècle non seulement un progrès pour nos sociétés, mais un progrès pour nos démocraties et un progrès pour l'humanité tout entière. Et comme le rappelait Gabriel García Márquez : « Ne nous demandons pas ce que le siècle peut nous apporter; disons-nous qu'il attend tout de nous ».

M. Hussain (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation pakistanaise, exposer brièvement la situation démographique de mon pays, qui se classe au sixième rang mondial par sa population. Avec 151 millions d'habitants, le Pakistan est le quatrième pays le plus peuplé d'Asie et le deuxième parmi les pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Selon les estimations, le Pakistan affiche à l'heure actuelle un taux de croissance démographique de 1,9 % par an, un taux de fécondité de 4,1 enfants par femme et un taux de prévalence de la contraception de 34 %.

Si ces chiffres restent inchangés, la population pakistanaise avoisinera les 195 millions en 2020. Selon ce scénario, il faudra entre 60 et 70 ans pour stabiliser le niveau de la population pakistanaise. Cette situation alarmante pour le Pakistan, suscite de vives inquiétudes.

C'est de bonne grâce qu'en 1994 le Pakistan avait signé le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire. Malheureusement, plusieurs handicaps l'ont empêché de le mettre en œuvre au rythme désiré. Avant la CIPD, le Pakistan manquait de volonté politique et de ressources appropriées de même qu'il était pénalisé par l'inconstance de sa politique démographique et par

des rigidités socioculturelles. La situation a changé du tout au tout depuis 1994. Le Gouvernement en place accorde la priorité absolue à la question de la population et au développement durable du pays.

L'élimination des inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation de base et de l'alphabétisation est la pierre angulaire de la politique poursuivie par le Gouvernement aux fins du développement social en général et plus spécifiquement de l'éducation. Cette politique a permis de réduire quelque peu la pression démographique qui freinait le développement socioéconomique depuis plusieurs décennies. Bien que, depuis la CIPD, le Gouvernement ne cesse d'augmenter ses dépenses dans le domaine social, et plus particulièrement dans le secteur de la population, nous sommes toujours aux prises avec les restrictions budgétaires mais avons cependant enregistré des progrès satisfaisants. Le Pakistan dispose de trop peu de ressources pour satisfaire différentes demandes toutes aussi urgentes.

Nous nous réjouissons de ce que les recommandations de la CIPD aient fait apparaître une nouvelle conception annonciatrice d'une ère d'initiatives mondiales en faveur de la population et du développement. Qu'il me soit permis de m'arrêter un instant sur la manière dont le Pakistan s'efforce de mettre en œuvre le programme de la CIPD. Souscrivant pleinement à cette nouvelle stratégie, le Pakistan a reformulé en conséquence sa politique en matière de population et de développement pour l'axer sur la satisfaction des besoins des personnes. Notre politique en matière de population est conçue pour redresser la situation dans les sphères économique et sociale en freinant la croissance démographique et, ce faisant, en réduisant ses effets négatifs sur le développement. L'objectif est de réduire les taux de dépendance afin d'atténuer les pressions exercées sur nos ressources de plus en plus limitées et de réduire la pauvreté.

Les incidences de cette politique en matière de population se font sentir sur l'économie, les institutions, les droits de l'homme et la prospérité à long terme du pays. Elle privilégie la continuité de la volonté politique et la mobilisation d'un solide appui. Elle est en harmonie avec la législation nationale du pays et avec ses priorités en termes de développement ainsi qu'avec les valeurs religieuses, éthiques et socioculturelles de la population. En fait, nous avons adapté les principes de la CIPD à notre contexte social, économique et culturel.

Nous poursuivons les objectifs de la CIPD en instaurant un environnement propice à la mise en œuvre de notre politique en matière de population et de développement. Le principal message de cette politique est d'améliorer la qualité de vie de chaque Pakistanais grâce à un ralentissement de la croissance démographique que l'on pourra obtenir en fournissant des services de qualité et accessibles de santé en matière de procréation et de planification de la famille. Notre politique a pour but de provoquer un changement social et démographique, essentiellement en améliorant l'enseignement et la condition de la femme. Notre politique tient compte du fait que toutes les parties prenantes – institutions publiques et privées, organisations non gouvernementales – doivent agir de concert pour résoudre sous tous leurs aspects les questions relatives à la population et au développement.

Des éléments importants de cette politique, ayant trait au programme du secteur public, ont été intégrés dans le plan quinquennal pour 2003-2008 afin que le facteur démographique et les questions connexes soient correctement pris en compte dans le processus de planification du développement. L'interdépendance des questions de population et de développement a été mise en évidence dans le secteur de la population mais aussi dans d'autres secteurs connexes, comme l'éducation, la santé, l'emploi, l'épanouissement de la femme et l'environnement, par exemple.

L'interdépendance des secteurs de la population, de l'éducation et de la santé a été reconnue dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui a récemment été finalisé par le Groupe de travail pakistanais et dont l'objectif est de relancer une croissance qui profite équitablement à tous et de réduire la pauvreté dans le pays.

La question sur laquelle portent l'essentiel des efforts depuis la CIPD est le passage à la santé en matière de procréation, dont fait partie la planification de la famille. Nous avons accompli de grands progrès s'agissant d'améliorer les indicateurs de la santé en matière de procréation : recul du taux de fécondité et montée en flèche du taux de prévalence de la contraception. Les taux de mortalité maternelle et infantile ont eux aussi marqué un repli notable. Cela dit, il convient d'améliorer de manière significative nos indicateurs de santé en matière de procréation si l'on veut qu'ils atteignent les normes internationales.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous poursuivons nos efforts suivant une stratégie multisectorielle en collaboration avec tous les partenaires des secteurs public et privé afin de faire progresser le Programme d'action de la CIPD et d'avancer vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Constitution de la République islamique du Pakistan, qui date de 1973, confère expressément des droits égaux aux hommes et aux femmes. Nous avons ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1996, sous réserve des dispositions de notre Constitution. Dans l'esprit des recommandations de la CIPD, une nouvelle politique nationale pour le développement et la participation des femmes au processus de décision a été annoncée et est actuellement mise en œuvre. Cette politique porte sur trois volets interdépendants : premièrement, l'intégration des questions de sexospécificité dans tous les secteurs et programmes; deuxièmement, le soutien et l'élargissement du rôle des femmes sur la scène publique; et, troisièmement, la participation des femmes à la planification, la gestion et la mise en œuvre des projets.

Un tiers des sièges sont réservés aux femmes dans les conseils locaux et 20 % dans les parlements provinciaux et national. Les femmes sont donc représentées dans tous ces corps législatifs. Conformément au plan de transfert des pouvoirs, 40 000 femmes ont été élues conseillères et Naib-Nazim aux élections locales de 2001.

Je suis convaincu que le Pakistan est prêt à relever les défis qui l'attendent. Nos objectifs sont clairement définis et je suis convaincu que nous sommes engagés sur la bonne voie. Cependant, notre succès ou notre échec dépendra en fin de compte de notre aptitude à agir dans un environnement défavorable en raison de nos ressources limitées. Je garde l'espoir que les donateurs et la communauté internationale resteront à nos côtés en ces heures difficiles.

M^{me} Chancy (Haïti) : Voilà déjà 10 ans que plus de 180 pays ont adopté le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. C'est l'occasion de faire un bilan sur la base des grands objectifs fixés par le Programme d'action du Caire. Nous pouvons constater qu'il y a eu des acquis, mais il reste beaucoup à faire.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour féliciter le Fonds des Nations Unies pour la population, qui fait un travail exceptionnel. J'en profite également pour remercier tous ceux qui ont apporté leur appui à mon pays lors des récentes catastrophes naturelles.

La problématique de l'environnement et les questions de population suscitent beaucoup de débats. Toutefois, l'essentiel est d'arriver à mettre en place des politiques cohérentes en la matière. Il faut que les structures administratives nationales arrivent à favoriser la coordination de ces politiques. Je voudrais signaler que l'équilibre qui doit exister entre la population et l'environnement passe par la solution de grands problèmes qui sont d'actualité comme la faim et la pauvreté, sans pour autant minimiser les autres problèmes politiques et sociaux.

Mon pays en est un exemple. Nous sommes actuellement en butte à une crise de société multidimensionnelle, sociale, économique, politique, environnementale, sanitaire, etc. Je tiens à souligner que la participation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au processus de désarmement des bandes armées est indispensable et je remercie la communauté internationale pour cet appui.

Les troubles politiques qui ont secoué Haïti entre la fin de l'année 2003 et le début de l'année 2004 ont meurtri et affaibli une population déjà fatiguée par une crise humanitaire silencieuse. Outre les inondations qui ont ravagé en mai 2004 certaines régions du pays, il y a quelques semaines, le cyclone « Jeanne » a frappé les côtes d'Haïti et a provoqué la mort de près de 3 000 personnes en laissant plusieurs centaines de milliers d'autres sinistrées.

Il est impératif pour mon gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour freiner la dégradation de l'environnement et améliorer considérablement les conditions de vie de la population. Pour ce faire, la participation de toutes les forces vives de la société et en particulier celle des femmes, demeure indispensable.

Je veux parler des jeunes filles et des femmes de mon pays qui représentent 52 % de la population. Un effort particulier s'impose pour permettre aux femmes d'Haïti de jouer pleinement leur rôle et d'être des actrices à part entière dans la recherche et la mise en œuvre des solutions visant le développement du pays.

Dans des pays comme le nôtre, la pauvreté extrême représente un obstacle de taille pour les femmes et les hommes quand il s'agit de faire les vrais choix : choix de services, choix de possibilités en vue d'améliorer leur situation. En raison des inégalités et de la discrimination, les fillettes et les femmes voient ces choix encore plus limités. Les multiples crises politiques et économiques que nous avons connues ont fait obstacle à la pleine mise en œuvre du Programme d'action du Caire, notamment l'accès aux services de santé et d'éducation de base, et la prévention de la violence faite aux femmes. En augmentant les interventions pour la maternité sans risque, particulièrement les soins obstétricaux, nous pouvons sauver des millions de vies humaines. La santé intégrale des femmes passe également par le respect de leur intégrité physique et mentale.

Lors des conjonctures de répression généralisée, comme après le coup d'État de 1991, ainsi que les récents troubles politiques qu'a connus Haïti, la violence sexuelle contre les femmes a été utilisée comme arme répressive et dissuasive. Cette violence exceptionnelle prend sa source dans des pratiques plus générales de violence quotidienne contre les femmes. Pour changer ces rapports et garantir la pérennité des interventions contre la violence faite aux femmes, nous devons investir dans de larges programmes d'éducation. Le Gouvernement de transition, qui a, entre autres, pour mission de conduire le pays vers des élections libres, honnêtes et démocratiques en 2005, a défini quatre axes stratégiques, intégrant une approche d'égalité entre les sexes, dans son Cadre de coopération intérimaire (CCI) pour la période 2004-2006.

En tant que pays dont une grande partie de la population vit à l'étranger, la question des migrations nous occupe au premier niveau. Il est temps pour la communauté internationale d'avoir une approche intégrée sur cette question. Il faut instituer un dialogue constructif entre le pays d'origine et le pays d'accueil du migrant. Cela nous permettra d'aborder avec plus de cohérence les problèmes de xénophobie, de discrimination et d'intégration des migrants. Ici, le Programme d'action de la Conférence du Caire prend tout son sens. Pour nous, en Haïti, il répond bien à un besoin urgent et réel.

Je voudrais remercier, au nom du Gouvernement haïtien, la communauté internationale qui s'est

engagée, en juillet dernier à Washington, à contribuer financièrement à la mise en œuvre du Cadre de coopération intérimaire. Toutefois, nous aurions souhaité que la priorité accordée à juste titre à l'aide humanitaire, suite aux récentes catastrophes naturelles, ne ralentisse pas les décaissements dont les procédures sont déjà si longues et compliquées.

M. Sidibe (Sénégal) : Je me réjouis de prendre la parole au cours de cette importante séance plénière consacrée à la célébration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue en terre africaine, au Caire en Égypte, pour apporter la contribution de mon pays, le Sénégal, à cet exercice collectif d'évaluation de notre action commune.

En m'acquittant de cet agréable devoir, je voudrais tout d'abord vous réitérer, Monsieur le Président, la conviction de la délégation sénégalaise que sous votre direction éclairée les présents travaux de l'Assemblée générale permettront d'aborder les grands événements inscrits à notre ordre du jour pour l'année 2005 avec confiance.

La décennie écoulée a été riche en conférences et rencontres au sommet à l'issue desquelles des priorités ont été fixées, des objectifs convenus, des stratégies dégagées et des moyens de mise en œuvre identifiés dans la quête d'un développement économique et social durable.

Pourtant, évaluation après évaluation, le constat demeure invariablement le même. Les progrès accomplis depuis ces rencontres sont certes importants mais restent, hélas, bien en deçà des engagements pris. Et la Conférence dont nous commémorons aujourd'hui le dixième anniversaire ne fait pas exception, comme en atteste du reste, le rapport de qualité publié récemment par le Département des affaires économiques et sociales sous la cote E/2004/25, qui contient un examen et une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ce rapport met en évidence les disparités entre régions, mais également entre couches sociales au sein d'un même pays quant aux succès enregistrés et aux difficultés rencontrées.

S'agissant de la situation particulière du continent africain, j'ai eu l'honneur de présider la Conférence ministérielle régionale d'examen qui s'est tenue à

Dakar en juin dernier. Durant cette rencontre, les neuf thèmes suivants ont fait l'objet de discussions : population, pauvreté, environnement et développement durable; égalité, équité entre les sexes et promotion des femmes; la famille, son rôle, ses droits, sa composition et sa structure; les enfants et les jeunes; droits et santé en matière de procréation; VIH/ sida; répartition de la population, urbanisation et migrations; situation des crises et conséquences pour les populations; et mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre des politiques et programmes de populations.

Pour chacun de ces thèmes nous avons identifié les contraintes qui entravent la mise en œuvre des engagements convenus au Caire tout en proposant des stratégies pertinentes de réorientation de nos interventions. Nous avons par ailleurs adopté une déclaration dans laquelle nous réaffirmons l'engagement de nos pays à poursuivre la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration de Ngor/Diarama et du Programme d'action du Caire, ainsi que la nécessité de renforcer, dans le respect des réalités culturelles de chaque pays, nos programmes nationaux destinés à assurer la baisse de la croissance démographique, la promotion du statut de la femme, la santé procréative des adolescents, la baisse de la mortalité maternelle et infanto-juvénile, la répartition équilibrée de la population au sein des espaces nationaux, la maîtrise de l'urbanisation anarchique et la promotion des groupes cibles vulnérables tels que les enfants et les personnes âgées.

C'est donc dire que nous, Africains, avons posé un diagnostic sans complaisance et émis une série de recommandations déclinées dans la déclaration adoptée à Dakar. Mais peut-on raisonnablement espérer réaliser les objectifs de la Conférence du Caire alors que rien n'est fait contre la persistance de l'extrême pauvreté, les taux élevés de VIH/sida et les conflits armés qui sévissent dans nos pays?

Pourtant les moyens de réaliser notre ambition commune existent. Ils passent par une mobilisation conséquente des ressources à laquelle viendrait s'ajouter une prise en compte des préoccupations en matière de population dans nos plans de développement, et en particulier les documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Il nous semble qu'il s'agit là d'une condition sine qua non pour conjurer la menace de voir un grand nombre de pays africains absents du rendez-vous de 2015, rendez-vous

des pays qui auront réussi à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

En évoquant le rôle important de l'appui international, à l'instar de celui appréciable fourni à mon pays par le Fonds des Nations Unies pour la population, je n'occulte point le fait que la réussite de nos politiques dépend grandement d'un effort national constant et soutenu par une politique clairvoyante. C'est la nécessité de cette politique clairvoyante qui explique que dans la mise en œuvre du Programme d'action du Caire, le Gouvernement sénégalais, en plus des mécanismes institutionnels traditionnels de coordination de sa politique de population se soit appuyé sur un partenariat renforcé avec les différents acteurs que sont, entre autres, les parlementaires, les guides religieux, les journalistes et les communicateurs traditionnels.

S'agissant de l'effort national constant que mène mon pays, il est illustré par les programmes de santé de la procréation où des efforts particuliers sont faits pour assurer un libre accès des populations aux services de santé, de même que par la lutte contre le VIH/sida où le faible taux de prévalence témoigne de l'efficacité de notre réaction précoce et de notre vigilance permanente contre ce fléau dévastateur.

La séance qui nous réunit aujourd'hui vient à son heure puisque se tenant dans le contexte des préparatifs de la réunion plénière de haut niveau qui devra se pencher sur la revue quinquennale des Objectifs du Millénaire pour le développement. Et nous sommes d'avis que les propositions concrètes qui sortiront de notre débat seront une contribution utile à cet important événement.

Au terme de mon allocution, mes mots de conclusion vont encore une fois à la Directrice exécutive du FNUAP et à ses collaborateurs présents dans mon pays pour leur exprimer la totale satisfaction du Gouvernement sénégalais et de son Président pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils exécutent notre programme de pays.

M. Tutkushev (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Je tiens d'emblée à présenter mes félicitations à tous les membres en ce moment historique qu'est le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cette conférence a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'approches internationales communes au règlement de problèmes relatifs à la population et au développement.

Au cours des 10 dernières années, les États Membres de l'ONU ont fait des progrès dans l'élaboration de politiques nationales visant à intégrer les questions démographiques et sexospécifiques. Le Kazakhstan n'a pas fait exception à cette règle. Notre pays a toujours mis en œuvre de vastes réformes politiques, économiques et sociales en vue d'établir un État démocratique ayant une économie de marché.

En décembre 2001, notre gouvernement a adopté un plan stratégique de développement du pays allant jusqu'en 2010, donnant priorité, dans ce cadre de notre politique nationale, à une stratégie de développement de la population. Cette stratégie a pour objectif d'améliorer l'espérance de vie, d'encourager des taux de natalité plus élevés et de réduire la mortalité maternelle, infantile et juvénile. Depuis 2003, le Kazakhstan applique un concept sur les politiques en matière de parité des sexes. En cherchant à résoudre les questions sexospécifiques, nous avons fait appel à la participation active d'une commission nationale de la famille et de la femme, sous l'égide du Président de la République du Kazakhstan. C'est un mécanisme fiable permettant de mettre en œuvre une politique nationale en faveur des droits politiques et des intérêts légitimes de la famille, de la femme et de l'enfant. La commission nationale et le Gouvernement ont élaboré une stratégie nationale sur les politiques en matière de parité des sexes, définissant clairement les principaux domaines d'action, notamment les contextes économique, social et politique. Il convient de noter à ce propos le rôle croissant des organisations non gouvernementales dans la vie publique et politique du Kazakhstan.

Et pourtant, en dépit des progrès considérables réalisés pour garantir aux femmes les mêmes droits et les mêmes chances qu'aux hommes, nous continuons de constater un certain nombre de problèmes dans ce domaine. Les femmes représentent près de la moitié de la population active du Kazakhstan, et pourtant, il existe des différences notables dans les taux de rémunération des femmes et des hommes, car les femmes travaillent en général dans les secteurs les moins rémunérateurs de l'économie. C'est pourquoi la situation des femmes sur le marché du travail constitue un aspect important des textes et des solutions adoptés en vue d'améliorer leur statut social. Il faudrait s'intéresser davantage à la question du renforcement de la représentation des femmes au niveau décisionnel.

Comme cela a été noté, les questions relatives aux soins de santé en matière de procréation et la réduction de la mortalité maternelle et juvénile sont des priorités absolues pour le Gouvernement kazakh. Ces dernières années, nous avons élargi le réseau de centres nationaux de soins médicaux et augmenté les ressources allouées à la santé publique. Des programmes nationaux ont été adoptés pour développer les zones rurales jusqu'en 2010, l'accent étant mis sur l'aménagement de l'infrastructure sociale. Nous avons adopté des lois sur les droits liés à la procréation, sur l'enrichissement de la farine avec des dérivés des sels de fer et des vitamines, et l'iodation du sel de cuisine. Tout cela aura, j'en suis convaincu, un impact positif sur la santé en matière de procréation et, en particulier, sur la santé des femmes et des enfants.

La situation concernant la santé en matière de procréation n'est pas entièrement satisfaisante. Les indicateurs de santé féminine sont relativement bas, et un nombre assez important de femmes souffrent d'anémie dans certaines régions du pays où l'environnement n'est pas propice, en particulier les régions de Semipalatinsk et de la mer d'Aral. Cet indicateur est en hausse. La mortalité maternelle et les taux de complications liées à la grossesse restent élevés en raison de l'insuffisance et de la mauvaise qualité des soins prénatals, des soins de santé et de la nutrition pour les femmes.

L'infection au VIH/sida constitue une grave menace pour le pays. Les femmes constituent un quart des personnes infectées et le nombre d'enfants nés de ces femmes augmente. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'augmentation des cas de cancer du sein qui est devenu récemment le cancer le plus prévalent parmi les femmes.

Conscients de la nécessité pressante de remédier à ces graves problèmes, qui sont directement liés à la population et au développement, le Gouvernement et le Parlement kazakhs ont pris des mesures énergiques, globales et efficaces pour mettre en œuvre les grandes décisions adoptées au Caire.

En septembre 2004, le Kazakhstan a tenu un sommet de parlementaires de la région Asie-Pacifique. Les participants ont réaffirmé la détermination des pays de la région Asie-Pacifique à mettre en œuvre les engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action du Caire. Les parlementaires se sont tous accordés à reconnaître qu'il n'était possible de relever

les défis que posent actuellement la population et le développement que si ces graves questions étaient considérées comme faisant partie d'un tout. La conférence a également démontré qu'il fallait de toute urgence mettre au point une stratégie à long terme en matière de population et de développement durable dans les pays de l'Asie et du Pacifique. Ce fait a été admis par tous les participants au sommet, lesquels ont pris l'engagement de présenter à leurs gouvernements des propositions judicieuses.

Enfin, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur un point très important. Le Kazakhstan connaît aujourd'hui une croissance économique stable, due pour l'essentiel à ses exportations de ressources énergétiques. Afin de promouvoir le développement économique et social du pays, le Gouvernement s'emploie à mettre au point d'importants projets sociaux financés par l'État. Pour qu'ils donnent les résultats voulus, le Kazakhstan et les pays de l'Asie et du Pacifique ont besoin des services consultatifs d'experts et de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds et programmes afin de consolider ses progrès systémiques et structurels. Nous espérons que l'ensemble du système des Nations Unies y participera activement. Nous remercions tout spécialement le Fonds des Nations Unies pour la population de l'assistance qu'il continue de fournir à mon pays.

M. Chuquihuara (Pérou) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser à l'Assemblée à l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence du Caire de 1994. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a marqué un tournant fondamental dans les politiques démographiques, en plaçant les droits en matière de sexualité et de procréation, et l'hygiène sexuelle, ainsi que l'autonomisation de la femme et la parité entre les sexes au cœur des efforts en faveur du développement, de la réduction de la pauvreté et du renforcement de la démocratie.

Le Pérou s'est engagé, au Caire, à œuvrer en vue de la réalisation de ces accords, en assurant le renforcement des capacités individuelles pour que chacun puisse jouir d'une vie saine, productive et exempté de violence dans un climat juste et équilibré.

Le Pérou réaffirme, à cette occasion, son ferme attachement aux principes, objectifs et buts du Caire, ainsi qu'aux accords conclus sur les principales

mesures de 1999. De même, nous soulignons que nous devons absolument nous attacher à la mise en œuvre le Programme d'action dans la prochaine décennie, condition indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Pérou a pris les mesures qui s'imposent pour appliquer les recommandations de la Conférence et a enregistré des progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques publiques démographiques et de développement; la reconnaissance des droits liés à la procréation; la prise en compte des besoins de la population en matière de sexualité et de procréation, y compris ceux des adolescents; l'élaboration de politiques publiques visant à combattre l'épidémie du VIH/sida et la violence contre la femme.

Le Programme d'action du Caire fait référence à la lutte contre la pauvreté, car il vise à combler le fossé social, ainsi que dans le processus de décentralisation, qui a déjà intégré les droits de l'homme, y compris les droits en matière de sexualité et de procréation; la pleine autonomie de la femme; la reconnaissance de la multiplicité ethnique, raciale et culturelle, et la reconnaissance des différentes formes de famille. Je tiens à souligner l'importance qu'ont eu, dans ce processus, la participation de la société civile et l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population et du système des Nations Unies, ainsi que la mise en œuvre des recommandations du Caire. Nous avons travaillé et continuerons de travailler de concert pour faire du Caire une réalité. L'excellente gestion de la Directrice exécutive M^{me} Obaid permettra de réaliser cet objectif.

L'un des plus grands défis que notre pays ait à relever est la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales – thème central du développement. Au Pérou, 54 % de la population vit dans des conditions de pauvreté et nous avons un taux de mortalité maternelle élevé, notamment chez les adolescentes initiées à la vie sexuelle de façon violente ou ayant subi des sévices sexuels. Généralement, ces filles proviennent des secteurs les plus marginalisés. Nous redoublons également d'efforts pour lutter contre le VIH/sida et la violence contre la femme.

Dans ce contexte, le Pérou a activement participé, cette année, aux processus régionaux d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui ont eu lieu dans notre région, à Santiago du Chili, et à Porto Rico, à l'occasion de son dixième anniversaire. La région d'Amérique latine et des Caraïbes a célébré, à

l'occasion de ces deux événements, la réaffirmation du Programme d'action du Caire et a rappelé la nécessité d'œuvrer de concert à sa mise en œuvre dans la décennie à venir. Le travail remarquable accompli par la Directrice régionale d'Amérique latine et des Caraïbes, M^{me} Marisela Padrón, dans l'organisation et la préparation de ces événements, mérite d'être mentionné.

Le Pérou reconnaît que même si des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme, il reste encore beaucoup à faire. À cet égard, je souhaite lancer un appel à la communauté internationale des donateurs pour qu'elle garantisse la mise en œuvre du Programme, car j'ai la certitude que nos pays accordent une importance égale au Programme d'action.

Enfin, je voudrais signaler que pour mon gouvernement et pour moi personnellement, cela a été un honneur de présider la Commission de la population et du développement cette année, qui marque le dixième anniversaire de la Conférence du Caire. À cette occasion, la Commission de la population et du développement a réaffirmé que les principes et accords de la Conférence internationale du Caire et les principales mesures constituent un pas en avant vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous pensons avoir contribué de façon significative à la consolidation des travaux accomplis ces dix dernières années et à la viabilité d'une action concertée pour la décennie à venir.

M. Wang Guoqiang (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, au nom de la délégation chinoise, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Nous souhaitons également vous remercier d'avoir convoqué cet événement commémorant le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

La délégation chinoise s'associe à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La CIPD qui s'est tenue au Caire en 1994 et son Programme d'action mettent en avant de nouveaux concepts tels que le développement centré sur l'être humain et la santé en matière de procréation et fixent l'objectif du développement durable axé sur la population, l'économie, la société, les ressources et l'environnement, introduisant ainsi une nouvelle ère de

programmes démographiques et de développement. En 2000, lors du Sommet du Millénaire, la Déclaration du Millénaire a été adoptée, fixant les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Programme d'action de la CIPD et les Objectifs du Millénaire pour le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Comme l'a déclaré le Secrétaire général Kofi Annan, les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim, ne pourront être réalisés tant que l'on ne s'attaquera pas de front aux questions relatives à la population et à la santé en matière de procréation.

Au niveau national, le Gouvernement chinois a, dans le courant des dix dernières années, résolument honoré les engagements qu'il avait pris dans le cadre du Programme d'action du Caire et des Objectifs du Millénaire pour le développement. En adoptant une stratégie de prise de décisions qui intègre la population et le développement, la Chine a obtenu de brillants résultats dans ses initiatives en matière de population et de développement. Malgré une économie encore sous-développée, la Chine est réellement parvenue à contrôler sa croissance démographique excessive, à réduire ses taux de fécondité en deçà du taux de remplacement, à réaliser une transformation historique de ses modèles procréatifs, et à renforcer sa capacité nationale intégrée, à stimuler les progrès sociaux et élever le niveau de vie de son peuple, contribuant ainsi à stabiliser la population mondiale.

La Chine a tout d'abord concentré son attention sur le développement économique, en accélérant l'instauration et le perfectionnement d'une économie de marché socialiste, qui a posé de solides bases matérielles pour le progrès social et l'élévation du niveau de vie.

Deuxièmement, la Chine s'est tenue à sa politique nationale fondamentale de planification de la famille et à sa stratégie de développement durable, établissant un équilibre harmonieux entre le développement socioéconomique d'une part et les problématiques de population, de ressources et d'environnement d'autre part. Le Gouvernement chinois convoque des colloques annuels sur la population, les ressources et l'environnement afin de mener des recherches globales et de coordonner la délégation des travaux correspondants.

Troisièmement, le Gouvernement chinois a puisé avec enthousiasme dans les exemples fournis par des philosophies et expériences internationales, et les a intégrés dans les réformes des programmes liés à la population et à la planification de la famille. Nous avons mis en place un mécanisme d'avantages sociaux et de sécurité sociale permettant de favoriser les objectifs de planification de la famille. Au cours des 10 dernières années, le taux de fécondité et la mortalité infantile ont tous les deux baissé, et les adolescents ont bénéficié d'un accès universel à une meilleure éducation sur la santé en matière de sexualité et de procréation. Le Gouvernement a fourni au public des services et des avantages sociaux par l'entremise de ses programmes de planification de la famille et de santé en matière de procréation, ce qui a permis d'accroître le taux de satisfaction de la population vis-à-vis de ces services.

Quatrièmement, la Chine est convaincue de la nécessité d'intégrer dans ses prises de décision les aspects liés à la régulation de la population, à la réduction de la pauvreté et au développement, pour avancer de façon coordonnée dans ces trois domaines. Dès 2003, la Chine avait déjà atteint l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement, la réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté, plus tôt que prévu dans le calendrier de l'Organisation des Nations Unies.

Cinquièmement, le Gouvernement chinois a fait de l'éducation l'un des thèmes prioritaires pour le développement. En 2000, la Chine est parvenue, conformément au calendrier qu'elle s'était fixé, à assurer neuf années d'éducation obligatoire pour tous et à éliminer l'analphabétisme parmi les jeunes.

Sixièmement, la Chine a développé sa communication et sa coopération internationales dans les secteurs de la population et du développement. En 1997, la Chine s'est jointe à une initiative Sud-Sud appelée Partenaires dans le domaine de la population et du développement, et a été élue à la présidence de cette alliance en 2002; elle y joue un rôle actif dans la promotion de la coopération intergouvernementale entre les partenaires.

La Chine a aussi mené un grand nombre de projets de coopération avec des organisations non gouvernementales et des organismes internationaux

dans les domaines de la population, de la planification de la famille et de la santé en matière de procréation. La Chine a notamment mené à bien un programme national en cinq étapes dans le domaine de la planification de la famille et de la santé en matière de procréation, en collaboration avec le FNUAP, qui a joué un rôle très constructif dans la promotion de nos programmes sur la population et la planification de la famille.

Malgré les réussites remarquables qu'elle a enregistrées dans ses programmes sur la population et la planification de la famille, la Chine se heurte encore à un grand nombre de difficultés et il lui reste beaucoup d'obstacles à surmonter pour pleinement mettre en œuvre les objectifs du Programme d'action du Caire et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Des problèmes tels que la coexistence d'un faible taux de fécondité et d'une croissance importante de la population en valeur absolue, ainsi que le faible niveau d'éducation générale de la population, vont rester des obstacles auxquels la Chine va se heurter pendant encore plusieurs années. Parallèlement, la Chine est de plus en plus éprouvée par ses problèmes démographiques structurels, comme le vieillissement accéléré et la proportion déséquilibrée des sexes à la naissance, qu'il n'est pas encore possible de maîtriser. Ces problèmes amplifient les pressions sociales en termes de chômage, de réemploi et de sécurité sociale; les conflits d'intérêts entre l'écologie, l'environnement et les ressources naturelles d'une part et le développement socioéconomique d'autre part; la tâche encore ardue de l'élimination de la pauvreté et du rééquilibrage des disparités régionales; la difficulté qu'il y a à faire évoluer davantage la condition de la femme, et la complexité de la lutte de longue haleine pour prévenir et maîtriser le VIH/sida.

De plus, les services de planification de la famille et de santé en matière de procréation n'ont pas encore réussi à prendre en charge de façon complète et efficace les régions sous-développées, les adolescents, les personnes âgées et les populations migrantes. Les mécanismes de coordination du Gouvernement, du monde des affaires et des organisations non gouvernementales doivent être mieux intégrés avec les ressources publiques.

Face à toutes ces difficultés, le Gouvernement chinois s'est fixé comme objectif de construire une société prospère à tous les points de vue pour le nouveau millénaire. Dans ce but, le Gouvernement

chinois a adopté une stratégie de développement qui comprend une approche scientifique, globale, intégrée, durable et axée sur l'être humain. Ce concept vise essentiellement le développement humain global, facteur de coexistence harmonieuse entre l'homme et la nature, et la coordination entre le développement socioéconomique d'une part et la population, les ressources et l'environnement de l'autre.

Le Gouvernement chinois et les Partenaires ont récemment tenu une conférence internationale très réussie sur le thème de la population et du développement à Wuhan, en Chine, où ils ont adopté la Déclaration du Yangzi. La Déclaration se fait l'écho de la voix des peuples du Sud, qui représentent 54 % de la population mondiale. Dans un esprit de « paix, coopération et développement », la Déclaration se rallie au thème du développement durable, ce qui lui a valu le respect, l'engagement et l'appui de tous les Partenaires. Le texte de la Déclaration a été distribué aux délégations.

La Déclaration souligne que les questions de population dans les pays en développement restent une entrave de taille au développement socioéconomique. Les Partenaires lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle inscrive les problèmes de population et de santé en matière de procréation à l'ordre du jour des importants débats internationaux, en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. La Déclaration lance également un appel aux pays développés et leur demande de réviser à la hausse leur aide publique au développement dans les domaines de la planification de la famille et de la santé en matière de procréation. Elle demande également aux pays développés d'accroître leurs investissements et d'améliorer leur capacité de gestion dans les domaines de la population et du développement afin de respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme d'action du Caire et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

En tant que membre des Partenaires, la Chine va continuer à honorer ses obligations dans le cadre de sa présidence de l'alliance et va œuvrer sans relâche pour promouvoir une coopération intergouvernementale accrue et la communication entre les membres de ce Partenariat, faciliter le dialogue et la coopération entre pays du Sud et du Nord, et mettre en œuvre le Programme d'action du Caire, les Objectifs du Millénaire pour le développement et la Déclaration du Yangzi.

Dans son action sur la scène internationale, le Gouvernement chinois a toujours été fermement convaincu que la coexistence, le partage et la recherche de situations où tout le monde gagne doivent constituer les objectifs communs et les idéaux de l'humanité. La coexistence est une condition *sine qua non* pour le progrès continu de la société humaine. Qu'ils soient grands ou petits, forts ou faibles, tous les pays doivent bénéficier de la même participation et d'un pouvoir de décision dans les affaires internationales. C'est par le partage que l'humanité peut parvenir à une prospérité commune.

Tant que la paix mondiale reste indispensable à la stabilité des pays en développement, il n'y aura point de prospérité mondiale sans un développement général de ces derniers. Les pays développés ont pour responsabilité et pour obligation d'aider le monde en développement. Il faut veiller à ce que tous les pays et peuples bénéficient des mêmes possibilités de développement et partagent de façon équitable et rationnelle la prospérité amenée par le développement mondial.

Pour que les sociétés humaines progressent sur tous les fronts, nous devons créer une situation où tout le monde gagne. Ce ne sera qu'une fois que tous les pays du monde auront réalisé le Programme d'action du Caire et les Objectifs du Millénaire pour le développement que le XXI^e siècle sera véritablement devenu celui du développement pour tous.

Les Partenaires et le Gouvernement chinois vont continuer à tenir leurs engagements envers la communauté internationale. Nous défendrons la bannière de la paix, de l'harmonie, de la coopération et du développement; nous suivrons la voie du développement pacifique; et nous comptons améliorer et élargir notre communication et notre coopération avec tous les pays et toutes les régions du monde, conformément aux principes d'égalité et d'avantages réciproques, sur la base d'une approche axée vers les résultats et permettant une coopération à long terme et un développement conjoint. Nous comptons rejoindre la communauté internationale dans ses efforts en faveur de la paix, de la prospérité et du progrès de l'humanité.

M^{me} Benjamin (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à associer ma délégation à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77.

C'est un honneur pour ma délégation de prendre la parole à l'occasion de cette commémoration spéciale du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous témoignons notre reconnaissance à M^{me} Thoraya Obaid, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour la population, pour le rôle moteur qu'elle joue dans le domaine de la population.

La Conférence internationale sur la population et le développement était la première conférence internationale majeure à laquelle participait l'Afrique du Sud depuis les élections démocratiques d'avril 1994, et nous avons contribué à la formulation du programme d'action de la CIPD, que nous avons approuvé. L'Afrique du Sud réaffirme son soutien au programme d'action de la CIPD et aux principales mesures pour la poursuite de l'application de la CIPD. En tant que pays, nous continuons à mesurer les progrès que nous avons accomplis au cours des 10 dernières années par référence à la manière dont nous mettons en œuvre les résultats de la CIPD. En mars 2004, nous avons présenté le rapport de l'Afrique du Sud sur la mise en œuvre du programme de la Commission de la population et du développement (ONU) et quelques exemplaires en sont aujourd'hui disponibles ici.

Pour nous, en Afrique, les questions de population – telles que les droits et la santé des femmes en matière de procréation, l'égalité des sexes, l'équité et le développement, les soins et la protection des enfants et l'émancipation de jeunes – demeurent extrêmement importantes. Nous venons d'un continent où le sous-développement demeure une réalité pour des millions de personnes, en particulier dans les secteurs ruraux, et où le rôle des femmes et de la jeunesse dans l'élimination de la pauvreté est critique.

En vue de nos réunions à New York, l'Afrique du Sud a participé à plusieurs réunions sur la population au cours desquelles des déclarations importantes ont été adoptées. En mai 2004, notre sous-région a organisé à Maputo, au Mozambique, la Conférence des ministres des pays d'Afrique australe sur la population et le développement. En juin 2004, nous avons assisté à la Conférence des ministres africains sur la population et le développement qui s'est tenue à Dakar, Sénégal. Et, la semaine dernière, le Gouvernement sud-africain, en collaboration avec la communauté scientifique, a accueilli une conférence nationale commune sur la population, au cours de laquelle nous nous sommes

réengagés à mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD.

Nous sommes aujourd'hui réunis afin de réfléchir à une décennie durant laquelle plusieurs dirigeants du monde et de nations se sont penchés sur les questions de la réduction de pauvreté, des droits des femmes, de la santé en matière de procréation et du développement durable. Durant cette période, nous avons adopté les Objectifs du Millénaire pour le développement en tant que cadre intégrant les objectifs des nombreux programmes sectoriels des Nations Unies. Néanmoins, nous demeurons préoccupés par le fait que de nombreux pays en développement, dont un grand nombre se trouvent en Afrique, pourraient ne pas être en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous reconnaissons, cependant, les progrès relevés par le « Rapport sur l'état de la population mondiale » de cette année. En particulier, nous notons les nombreuses réformes législatives, institutionnelles et politiques résultant de l'attachement des pays au Programme d'action de la CIPD. Il a également été confirmé une fois de plus que les droits de l'homme demeurent essentiels à l'accomplissement du développement humain durable, ainsi qu'à l'affranchissement des femmes.

La Constitution sud-africaine garantit des droits de l'homme, consacre l'égalité des sexes, protège la liberté des couples en matière de procréation, et promeut le développement économique et social de notre peuple. En conséquence, notre population devient plus instruite; les soins de santé, plus accessibles; davantage de personnes vivent dans de vraies maisons et ont accès à l'électricité, à l'eau propre et à l'assainissement; et ont accès plus librement à un choix plus large de contraceptifs. En 2001, notre taux d'alphabétisation des adultes était de 89 % et nous travaillons à l'alphabétisation universelle des jeunes. En Afrique du Sud, les femmes sont plus alphabétisées et généralement plus instruites que les hommes. En résultat de nos investissements dans les ressources humaines, le taux de fécondité est aujourd'hui évalué à 2,77 enfants par femme en âge de procréer, le taux de fécondité total ayant été évalué à près de 4 il y a 10 ans.

En dépit de nos succès en matière de mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, nous reconnaissons que beaucoup de problèmes demeurent

et que de nouveaux problèmes sont même apparus au cours des 10 dernières années. La pandémie du VIH/sida est devenue l'un des plus sérieux défis pour la population et au développement au niveau mondial. En Afrique australe, il a entraîné une chute de l'espérance de vie et a fauché les vies d'adultes jeunes et productifs. Parallèlement à la pandémie, de nombreux pays de notre région et de notre continent continuent de lutter pour réduire le taux de mortalité et de morbidité maternelles, infantile et postinfantile, en dépit de grands investissements en vue d'améliorer les services de santé infantile et maternelle. Nous avons conscience de devoir redoubler d'efforts par le biais de services de santé génésique complets, de la promotion des droits génésiques, de l'égalité et de l'équité entre les sexes, et de l'affranchissement des femmes. Étendre ces services aux adolescents est devenu encore plus urgent. Néanmoins, nous savons également que nous ne pouvons accomplir de grandes choses sans l'appui de la communauté internationale.

Au cours de la trente-septième session de la Commission de la population et du développement, tenue cette année, une résolution a été adoptée qui mettait l'accent sur la nécessité d'affecter des ressources suffisantes à l'application du Programme d'action. Un appel a été lancé à l'allocation de ressources additionnelles aux pays en développement afin d'assurer la mise en œuvre effective du Programme d'action. Nous espérons que l'examen de la CIPD après 10 ans offrira une occasion pour les donateurs d'être à la hauteur de leurs engagements. À cet égard, ma délégation félicite l'Union européenne pour avoir décidé de combler en totalité le déficit de 75 millions de dollars en 2004 en matière de produits de santé en matière de procréation, ainsi qu'il a été annoncé ce matin.

Comme je l'ai indiqué au début de ma déclaration, l'Afrique du Sud célèbre ses 10 ans de démocratie, qui coïncident avec la durée de notre participation à la mise en application du Programme d'action de la CIPD. Nous sommes conscients de devoir poursuivre les objectifs des Nations Unies et des autres organismes multilatéraux en matière de population et de développement, y compris ceux de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Les questions de population et de développement requièrent une réponse globale. Nous sommes déterminés à intensifier notre collaboration avec nos partenaires en relevant les défis

auxquels nous faisons face. Ces défis ne peuvent être relevés que si toutes les personnes vivant sur notre belle planète participent à l'effort commun.

M^{me} El-Baz (Égypte) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, en cette importante occasion, pour laquelle nous sommes venus du monde entier, de l'Est et de l'Ouest, du Sud et du Nord, en vue de célébrer et d'évaluer, individuellement et collectivement, nos accomplissements au cours de ces 10 ans qui nous séparent de la Conférence internationale sur la population et le développement, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions.

Je félicite également la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de la déclaration qu'elle a prononcée ce matin.

Alors que chaque délégation a, au cours de cet événement important, le droit de parler de son expérience nationale, la délégation égyptienne a plus d'une raison d'être reconnaissante et fière de participer à la célébration d'aujourd'hui. La première de ces raisons est le fait qu'en 1994, l'Égypte a accueilli l'historique Conférence internationale sur la population et le développement, avec toutes les personnalités participantes et les expériences qui y furent mobilisées pour donner naissance à ces nouvelles idées, plans et programmes bénéfiques. Notre deuxième raison est l'application par l'Égypte des résultats de la Conférence et son approche des problèmes de population et de développement, qui ont été de manière générale des expériences exemplaires.

La Déclaration du Caire de 1994 et le Programme d'action ont présenté un changement significatif dans la manière dont les questions de population et de développement sont abordées. Le concept de développement humain a été présenté là où auparavant de telles questions étaient discutées uniquement sur la base des indicateurs démographiques conventionnels. Le résultat le plus important de la Conférence du Caire, il y a 10 ans, a peut-être été l'intégration des concepts de libération, d'affranchissement et de plein d'emploi pour les capacités humaines en tant qu'axe principal du progrès dans le domaine de la population et du développement.

L'Égypte a mis en application le Programme d'action et s'est engagée à exécuter des programmes et des politiques en matière de population en prenant en compte la spécificité et les conditions sociales et

culturelles de la société égyptienne. Conformément au Programme d'action du Caire, nous encourageons le plein respect de toutes les valeurs morales et religieuses, en conformité avec les droits de l'homme universellement reconnus.

Certes, il reste bien des obstacles à surmonter et des mesures à prendre pour réaliser pleinement le Programme d'action. Nous avons toutefois enregistré de nombreux progrès et améliorations en ce qui concerne certains indicateurs, comme la réduction de la fécondité et de la mortalité infantile et maternelle, et un recours plus systématique à la planification de la famille. De plus, l'ensemble des soins relatifs à la santé en matière de procréation ont été intégrés dans les unités de soins de santé généraux, et une plus grande attention a été apportée à la qualité des soins de santé destinés aux adultes et aux groupes les plus vulnérables et marginalisés. Nous avons établi des programmes pour éliminer l'analphabétisme et pris des mesures pour abaisser le taux des abandons scolaires, en particulier chez les filles. L'année 2003 a été déclarée année de la jeune fille égyptienne et une initiative consacrée à l'éducation des jeunes filles dans les zones rurales et dans les zones urbaines pauvres a été lancée. De plus, la stratégie de l'Égypte en matière de population s'est attachée à faire en sorte que les filles reçoivent une éducation d'aussi bonne qualité que les garçons. En outre, de nombreuses mesures et décisions ont été prises pour empêcher l'excision des filles afin de les protéger de ces formes de violence et d'humiliation.

L'Égypte a également créé un Conseil national supérieur des femmes en 2002 pour la promotion des femmes. Le Conseil compte à son actif l'appui aux femmes chefs de famille, leur assurant une formation pour leur apprendre à bien gérer une petite entreprise; la promotion de la participation des femmes à la vie politique, l'amendement de la loi sur la citoyenneté afin d'offrir la citoyenneté aux enfants nés de mère égyptienne dans les cas de mariage mixte; la création de tribunaux spécialisés en droit de la famille et la permission donnée aux femmes de devenir juges.

En dépit de tous ces succès et réalisations liés à la mise en œuvre du Programme d'action du Caire, il reste à surmonter de nombreux obstacles qui nécessitent des mesures audacieuses et une aide technique. Il s'agit notamment des contraintes économiques et financières afférentes au renforcement des activités concernant la planification de la famille et

les soins de santé en matière de procréation, l'amélioration de l'éducation, l'emploi professionnel des femmes et les soins de santé maternelle et infantile ainsi que les soins de santé des personnes âgées et des handicapés. En dépit des contributions de plusieurs organisations nationales, régionales, internationales et de donateurs, et de l'aide accrue des secteurs privé et des affaires, nous avons encore un énorme besoin de ressources financières et d'assistance technique. De plus, l'environnement culturel conservateur de certaines régions du pays a freiné l'expansion nécessaire de certains programmes, en particulier ceux qui sont consacrés à la planification de la famille et à l'émancipation de la femme, au travail et aux questions de santé ainsi qu'aux droits liés à la procréation. Les structures administratives et les capacités institutionnelles joueront également un rôle important dans la réalisation des progrès nécessaires.

Nous avons noté l'importance de la coordination entre les institutions, en particulier celles qui s'occupent du développement des ressources humaines, de la planification démographique et de la collecte et de l'analyse de données. Nous avons noté d'autre part qu'il fallait s'assurer le concours des conseils législatifs, de la société civile et de la jeunesse.

J'ai récapitulé quelques faits marquants de l'expérience égyptienne en matière de développement humain et de population. Ce sont là les résultats des efforts des institutions nationales, conjugués à l'aide active et aux initiatives continues du bureau du Fonds des Nations Unies pour la population, au Caire. Nous sommes convaincus que cette coopération va se poursuivre et que nous serons en mesure de mettre en œuvre le Programme d'action, et d'intégrer ses éléments dans les Objectifs du Millénaire pour le développement.

À cet égard, l'Égypte attache une grande importance à l'examen qui se tiendra en septembre 2005 et s'apprête à contribuer au suivi de la Conférence du Caire afin que nous puissions réaliser nos objectifs communs. Il ne fait pas de doute que ces objectifs coïncident avec les politiques adoptées par notre pays en ce qui concerne les mesures de développement général et les programmes relatifs à la population. Nous espérons que notre rencontre dans 10 ans couronnera deux décennies de travail continu au service de la population, ce qui est avant tout dans l'intérêt des individus, des sociétés et du genre humain dans son ensemble.

La séance est levée à 13 h 10.